

SWISSMOTO

Règlement Motocross 2025



MEMBER



OFFICIAL
MEDICAL
PARTNER



Contenu

1	FÉDÉRATION Swiss Moto, CHAMPIONNATS SUISSES.....	1
2	LICENCES.....	3
3	INSCRIPTIONS, PILOTE ET TEAMS.....	8
4	RÈGLEMENT TECHNIQUE.....	12
5	DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION.....	18
6	REGLEMENT complémentaire.....	26
7	OFFICIELS.....	26
8	SANCTIONS ET PROTÈTS.....	28
9	PISTE.....	29
10	RÈGLEMENT MÉDICAL.....	32
11	INSTALLATION.....	33
12	REGLEMENT ORGANISATEUR.....	37
13	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	40
14	DIAGRAMME / LOGOS.....	41

RÉPAERTOIRE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Remarque
2025	25.10.2024	Commission sport	
2025	16.11.2024	P.Furlato	Adaptation après la réunion des organisateurs
2025	09.12.2024	P.Furlato	Licence
2025	12.12.2024	B.Meyer	Traduction du règlement en français

1 FÉDÉRATION SWISS MOTO, CHAMPIONNATS SUISSES

Swiss Moto est l'association qui détient officiellement tous les pouvoirs sportifs motocyclistes en Suisse, selon les statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Elle est membre de l'Union Européenne de Motocyclisme (FIM EUROPE) et de Swiss Olympic Association (SOA). En vertu des statuts de Swiss Olympic Association, elle est la seule association habilitée à organiser un championnat suisse et à décerner dans chaque discipline motocycliste un titre de "champion suisse".

Le sport motocycliste est régi par les règlements internationaux de la FIM, de la FIM EUROPE et par les règlements de Swiss Moto.

Swiss Moto contrôle les courses et épreuves motocyclistes et a, notamment, pour fonctions :

- La délivrance des licences (coureurs, passagers, officiels, importateurs et autres) à ses membres sur la base des conditions fixées.
- **L'autorisation et l'organisation de manifestations sportives par les clubs de Swiss Moto ou tout autre organisation autorisée et présentant les garanties de sécurité exigées.**
- L'homologation des courses, épreuves, résultats et records.

1.1 Championnat suisse

Le championnat suisse est établi conformément au code sportif international de la FIM/FIM EUROPE et aux règlement/code et conditions de Swiss Moto/FIM/FIM EUROPE. Les championnats suisses de motocross auront lieu dans les catégories suivantes :

- **Swiss Moto MX Masters**
- **Swiss Moto MX 2**
- **Swiss Moto MX Nationale 250**
- **Swiss Moto MX Nationale Open**
- **Swiss Moto MX Juniors 125**
- **Swiss Moto MX Backyard Juniors 85**
- **Swiss Moto MX WOMEN**
- **MX Sidecars** (Swiss Moto, SAM, **voir règlement complémentaire**)

Les coupes suisses de motocross 2025 **sont organisées** dans les catégories suivantes :

- **Swiss Moto MX Yamaha YZ-Cup**
- **Swiss Moto MX Scott Kids Cup 65**
- Swiss Moto E-Cup (**voir règlement complémentaire**)

1.2 Commission

Les commissions sportives établissent les règlements de leur discipline, **qui sont basés sur ceux** de la FIM/FIM EUROPE. Elles traitent les questions et problèmes de leur discipline et contrôlent les courses **concernées** et leurs résultats. Les commissions sont subordonnées au comité central (CC).

Comité central (CC) Ressort sport

ENZ Rolf, Allmendstrasse 26, 4658 Däniken SO

rolf.enz@swissmoto.org

Chef du sport de la Fédération

BICHSEL Martin, Gartenstrasse 3, 3176 Neuenegg BE

martin.bichsel@swissmoto.org

Commission MX, Président

FURLATO Patrizio

Rebstrasse 10, 8552 Felben-Wellhausen TG +41 79 954 48 13 patrizio.furlato@swissmoto.org

Commission MX, Commissaire technique / règlement technique

HAAG Eugen

Kleinwilhöhe 12, 6048 Horw LU

+41 79 302 73 77

eugenhaag@bluewin.ch

Commission MX, Membres

FURRER Martina

Brand 28, 5637 Beinwil (Freiamt) AG

+41 79 689 72 20

maertu.furrer@gmail.com

MEYER Billy

Rue des Laurelles 7, 1304 Cossonay-Ville VD +41 79 844 22 35

billy.meyer@vtg.admin.ch

MÜLLER Renato

Unterdorfstrasse 19, 5611 Anglikon AG

+41 79 653 06 82

thereallee@bluewin.ch

OSWALD Heinz

Grundstrasse 21, 8500 Frauenfeld TG

+41 76 558 69 19

heinz_oswald@sunrise.ch

Commission MX, Responsable chronométrage

VETTER Stephan

Rötistrasse 645, 4716 Welschenrohr SO

+41 79 340 33 68

stephan.vetter@ggs.ch

Médecin de la Fédération

Dr. méd. BEHNCKE Jan

Aegertenstrasse 23, 4923 Wynau BE

+41 62 530 04 13

behnckejan@gmail.com

Secrétariat général

Allmendstrasse 26, 4658 Däniken SO

+ 41 32 628 20 20

sport@swissmoto.org

1.3 Protection des données de communication via WhatsApp

Swiss Moto décline toute responsabilité en cas d'utilisation de WhatsApp par des tiers. L'inscription au groupe WhatsApp de Swiss Moto se fait aux risques et périls des participants. Tout risque lié à l'utilisation de WhatsApp, y compris les aspects de protection des données et de sécurité, relève de la responsabilité de chaque pilote. Swiss Moto décline toute responsabilité pour les dommages ou les pertes qui pourraient en résulter.

2 LICENCES

2.1 Conditions d'obtention

- Tu dois être membre Swiss Moto : soit via un club affilié soit en étant membre individuel (membre direct).
- Une attestation de couverture d'assurance accident non-professionnel comprenant **les** frais d'hospitalisation et de soins (selon demande) ainsi que d'une copie de l'assurance rapatriement.
- Un certificat médical est seulement obligatoire pour les licences inter.
- Si tu n'es pas **domicilié** en Suisse **ou si tu es de nationalité étrangère**, une autorisation de la Fédération nationale concernée est nécessaire afin de pouvoir délivrer la licence souhaitée.
- Afin d'obtenir une licence, tu dois être administrativement en règle avec Swiss Moto (pas d'amende en cours, de facture ouverte, de documents de douane non régularisés, etc.)
- Tu dois répondre aux exigences concernant l'âge.
- Tu dois télécharger ta demande de licence complète via [Racemanager](#). Si ta demande doit être traitée hors du délai d'émission normal, **des frais supplémentaires de traitement de 50.- CHF peuvent t'être facturés**. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

La licence que tu demandes est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les licences demandées hors délai sont valables à partir de la date d'émission. Les licences ne sont valables que si elles sont complètes (certificat médical, paiement, etc.).

Si un coureur demande et obtient une licence d'une catégorie supérieure, il ne peut plus revenir en arrière pendant l'année en cours.

L'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur atteint l'âge maximum de la catégorie concernée. L'âge minimum commence à partir de l'année de naissance du coureur.

2.2 Renonciation

Par sa participation à un événement, le licencié déclare en son nom et celui de ses héritiers à ne pas porter d'action en justice contre les responsables de Swiss Moto, les commissaires, les organisateurs et les officiels de la course. Chaque accompagnant et assistant accepte les mêmes obligations. Chacun prend part à une manifestation à ses propres risques **et péril**, en particulier en ce qui concerne des accidents (décès, dommages matériels, vol, feu, etc). Chaque participant confirme qu'aucune raison ne lui défend de pratiquer le sport motocycliste. Il se subordonne aux réglementations de la FIM/FIM Europe et Swiss Moto. Par sa participation, il accepte en particulier de renoncer à porter d'actions en justice et accepte toutes les prescriptions Swiss Moto et Swiss Olympic Association relatives à l'antidoping (**La liste des produits dopants actuelle** peut être consultée sous www.swissolympic.ch ou www.antidoping.ch).

Le licencié Swiss Moto confirme aussi qu'il est conscient que la couverture d'assurance inclus à la licence Swiss Moto n'est pas valable pour des éventuelles participations à des manifestations non-officielles non-reconnues par Swiss Moto.

Chaque participant accepte la levée du secret professionnel du service des secours, médecin, hôpital en cas de questions posées par les membres du service des secours, Président CO, Jury, Direction de course, personne de contact en cas d'urgence et assurance RC ainsi que par les membres du secrétariat général Swiss Moto.

2.3 Types de manifestations

- Manifestations NATIONALES/JUNIORS (seront inscrites au calendrier FIM EUROPE) accessibles aux licenciés de Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur Fédération.
- Manifestations INTER (seront inscrites au calendrier FIM) accessibles aux licenciés de Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur Fédération.

2.4 Assurances

Une assurance invalidité et décès est incluse dans la licence. Les sommes de couvertures sont comme suit (plus d'informations auprès du Secrétariat [général Swiss Moto](#) ou sur le site [WEB](#)).

Type de licence	Invalidité 100%	Décès
A Licences (FIM internationale)	CHF 200'000.-	CHF 50'000.-
B Licences (nationale)	CHF 50'000.-	CHF 25'000.-
C Licences (nationale Kids)	CHF 25'000.-	CHF 5'000.-

Assurance accident : indemnité journalière

Étant donné que les assurances réduisent les indemnités (indemnités journalières, rentes) jusqu'à 50%, nous vous recommandons vivement de souscrire à une assurance complémentaire.

Vous trouverez plus d'informations sur "l'assurance accident et indemnités journalières collectives" auprès du Secrétariat [général Swiss Moto](#).

2.5 Types de licences

Licences internationales (Type de licence A)

FIM	Championnat du Monde, Grand Prix (MXGP/MX2, Sidecar, Women)
FIM Europe	Championnat d'Europe (65, 85, 125, 250, Sidecar)
FIM	Internationale (Masters, MX2, Sidecar)

Licences FIM/FIM Europe (Type de licence A)

Une licence FIM/FIM Europe est nécessaire afin de participer à un Championnat FIM/FIM Europe. Les licences pour les Championnats FIM et FIM Europe autorisent également le départ dans toutes les catégories Swiss Moto. La licence la plus chère sera facturée et le montant de chaque licence supplémentaire sera de 100.- CHF (forfaitaire).

Les licences mondiales et européennes seront attribuées par le Secrétariat **général** Swiss Moto selon les conditions suivantes : Si un pilote de la catégorie MX **Juniors** 85 ou MX **Juniors** 125 monte dans la classe MX **Nationale** 250 et demande une licence **Championnat d'Europe**, il doit être classé dans les 5 meilleurs de l'année précédente du Championnat suisse **Juniors** 85cc ou MX **Juniors** 125. **Les exceptions doivent être approuvées par la Commission MX.** Seuls les pilotes avec au moins une licence Internationale peuvent se voir attribuer une licence annuelle ou 1 manifestation en GP. Les licences européennes 1 manifestation peuvent être attribuées à des pilotes nationaux par la Commission MX.

Licences nationales (Type de licence B)

Swiss Moto MX **Nationale** Open
Nationale 250
Juniors 125
Coupe Yamaha
E-Cup
Sidecar CS (en collaboration avec SAM, voir règlement complémentaire)
Women (en collaboration avec SAM, AFM, Angora, voir RS)

Licences nationales (Type de licence C)

Swiss Moto MX **Backyard** Juniors 85
Coupe Scott Kids 65
Coupe Jeremy Seewer 50

Licences 1 manifestation Swiss Moto

Les licences 1 manifestation sont disponibles pour les catégories Swiss Moto suivantes :

- Kids **50 & 65**
- **Juniors** 85
- **Juniors** 125
- **Nationale** Open
- **Nationale** 250
- **Women**
- Sidecar
- Coupe-E

Dans la Coupe Yamaha, des licences une manifestation **peuvent être** attribuées. Toutes les conditions de la coupe doivent être observées (vêtement, marque de la moto, etc). Si plus de 45 pilotes sont inscrits, les licences annuelles ont priorité pour la qualification et les licences 1 manifestation n'auront droit aux places libres que jusqu'à la 45^{ème} place de départ.

La licence 1 manifestation est attribuée automatiquement lors de l'inscription en ligne via le Racemanager si aucune licence annuelle n'est disponible dans la catégorie correspondante.

Les conditions pour l'obtention d'une licence 1 manifestation sont : résident en Suisse, carte d'identité **valable**. Pas de participation au classement annuel du Championnat Swiss Moto ou Coupe - uniquement classement du jour, coupe et prime d'arrivée. **Les pilotes étrangers doivent apporter un quitus de leur Fédération.**

Valable pour 1 manifestation au prix de CHF 70.- sur présentation de la carte Swiss Moto (**Juniors** 85 / Kid's CHF 30.-) ou CHF 90.- pour les non-membres (**Juniors** 85 / Kid's CHF 40.-)

La licence 1 manifestation conclut une assurance en cas de décès (CHF 20'000.- Juniors 85 / Kids CHF 5'000.-) et d'invalidité (CHF 80'000.- (Juniors 85 / Kid's CHF 25'000.-).

Licences 1 manifestation classes Inter

Les demandes de licence journalière pour les catégories MX 2 und MX Masters seront soumises à l'approbation de la commission MX Swiss Moto. Pour les licenciés d'une licence Junior/FIM EUROPE/FIM, la licence 1 manifestation est gratuite. Celle-ci devra être demandée au plus tard 1 semaine avant la manifestation.

FIM ONE EVENT

Les demandes de licence ONE EVENT pour des compétitions internationales, Championnats d'Europe et Championnat du Monde doivent être communiquées à **l'avance** au Secrétariat général Swiss Moto.

Licences étrangères

Les pilotes étrangers seront autorisés à prendre le départ uniquement sur présentation d'une autorisation de leur Fédération les autorisant à participer à une ou plusieurs manifestations suisses (autorisation unique ou sur une durée d'une saison).

2.6 Conditions d'obtention de licence et possibilités par catégorie

- Les pilotes sans aucune licence Swiss Moto, FIM Europe ou Internationale et autorisation de sortir valable devront acheter une **licence 1 manifestation**.
- Les pilotes sans licence Swiss Moto qui prennent le départ n'ont pas droit à l'assurance de licence Swiss Moto. Pour ces pilotes, les conditions de licences sont celles de la Fédération qui a établi la licence.
- Un pilote avec **licence 1 manifestation** sera inscrit sur le classement journalier, recevra coupe et prime d'arrivée mais n'obtiendra **aucun point** au championnat.
- **Fondamentalement, lorsque que tu conclus une licence dans une catégorie, tu cours le Championnat dans cette catégorie et elle aura la priorité.**
- **Les points au Championnat** sont attribués uniquement si le pilote possède la licence pour la catégorie concernée.
- Pour **toutes les catégories**, le déroulement de l'inscription et désinscription est le suivant:
- Les pilotes inscrit et licenciés d'une catégorie ont la priorité ! Ce n'est qu'après la clôture de l'inscription et si des places sont encore disponibles, des pilotes qui possèdent une autre licence Swiss Moto Motocross ou une licence 1 manifestation, qui souhaitent rouler seront acceptés (aussi s'ils se sont inscrits préalablement).
- **Si** 45 (40/30) pilotes ou plus sont enregistrés, aucun pilote d'une autre catégorie ne peut être accepté (spécialement pilotes Inter). Quand il y a moins de 45 (40/30) pilotes enregistrés, les premiers pilotes d'autres catégories inscrites seront acceptés (selon l'ordre d'inscription). Exception **Coupe Yamaha YZ**.
- En principe, la participation dans une autre catégorie n'est possible que lorsque **les conditions de licence** sont remplies. Par exemple : **La limite d'âge** (minimum et maximum) **doit être respectée** et aussi la moto doit respecter les conditions (**type et cylindrée**) de la catégorie correspondante.
- Lorsque les points ne sont **pas** attribués à un pilote, ils ne sont **PAS** perdus pour le pilote licencié suivant.

Licence Coupe Scott Kids 65

Les pilotes nés entre **2013 et 2017 (8-12 ans)** peuvent conclure une licence Kids.

- Tu peux participer à la Coupe Scott Kids 65.

Licence Juniors 85

Les pilotes nés entre **2010 et 2014 (11-15 ans)** peuvent conclure une licence Juniors 85.

- Tu peux participer à toutes les courses Juniors 85 du calendrier Swiss Moto.

Licence Juniors 125

Les pilotes nés entre **2006 et 2012 (13-19 ans)** peuvent conclure une licence Juniors 125.

- Tu peux participer à toutes les courses Juniors 125 du calendrier Swiss Moto.
- Tu peux obtenir une extension de licence (CHF 100.-) pour la classe Inter Swiss MX 2, si tu remplis les conditions d'obtention d'une licence Inter et si la commission MX t'en donne l'autorisation. Tu as le droit à la coupe et prime d'arrivée et points dans le championnat Inter Swiss MX 2.
- Tu peux, avec ta licence, participer aux courses dans les catégories Nationale 250 et Women tant qu'il y a encore des places libres et que tu remplis les conditions pour la catégorie respective. Dans ces catégories, tu as droit à la coupe et prime d'arrivée, cependant, tu ne marques pas de point au championnat.

Licence Nationale 250

Les pilotes nés entre **2000 et 2011 (14-25 ans)** peuvent conclure une licence Nationale 250.

- Tu peux participer à toutes les courses Nationale 250 du calendrier Swiss Moto.
- Tu peux demander une extension de licence Inter (CHF 100.-), si tu remplis les conditions pour cette catégorie et si la commission MX t'en donne l'autorisation. Tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.

Licence Nationale Open

Dès l'année de naissance **2009 (16 ans)** tu peux obtenir une licence National Open.

- Tu peux participer à toutes les courses Nationale Open du calendrier Swiss Moto.
- Tu peux demander une extension de licence Inter (CHF 100.-), si tu remplis les conditions pour cette catégorie et si la commission MX t'en donne l'autorisation. Tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.

Licence Woman

Dès l'année de naissance **2012 (13 ans)** tu peux obtenir une licence Women.

- Pour participer au Championnat suisse officiel, tu dois être en possession d'une licence Swiss Moto. Les pilotes avec une licence Angora, AFM et SAM peuvent également participer au Championnat suisse officiel, mais ne reçoivent pas de points pour le championnat annuel.
- Tu peux conclure une extension de licence Inter (CHF 100.-) si tu remplis les conditions. Dans la catégorie Inter, tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.
- Tu peux participer avec ta licence aux catégories Nationale 250, Nationale Open, Juniors 125/85 et Coupe Yamaha YZ tant qu'il reste des places et que les conditions pour chaque catégorie sont remplies. Dans ces catégories, tu as droit à la coupe et prime d'arrivée, mais tu ne reçois pas de points de championnat.

Coupe Yamaha YZ

Dès l'année de naissance **2011 (14 ans)** tu peux obtenir une licence **Coupe Yamaha YZ**.

- Tu peux participer à toutes les courses Coupe Yamaha YZ du calendrier.

Licence **Internationale MX 2 et MX Masters**

Catégorie MX Masters dès l'année de naissance **2009 (16 ans)**

Catégorie MX2 dès l'année de naissance **2010 (15 ans)**

- Avec cette licence, tu peux participer aux courses internationales respectives ainsi qu'aux courses à l'étranger.
- Tu peux également participer aux catégories nationales (exception **Coupe Yamaha YZ**) pour autant qu'il y ait de la place mais cela sans avoir droit au classement du jour, à la coupe, à la prime d'arrivée et aux points pour le championnat.
- Les licences Inter autorisent la participation du licencié aux manifestations à l'étranger inscrites dans le calendrier FIM International/FIM Europe Open ou dans un calendrier supplémentaire.
- **Un double départ MX 2 et MX Masters n'est pas possible.**

Licence **Internationale Side-car Pilote et Passager**

Âge minimum pilote Side-car : année de naissance **2009 (16 ans)**

Âge minimum passager Side-car : année de naissance **2009 (16 ans)**

- La licence est valable pour toutes les courses Side-car du **Championnat** suisse et pour les courses **Internationales**.
- La commission **MX Swiss Moto** ou **SAM** peut, sur demande écrite, délivrer des autorisations spéciales qui seront confirmées par écrit par ces instances.

Licence **Nationale Side-car Pilote et Passager**

Âge minimum pilote Side-car : année de naissance **2009 (16 ans)**

Âge minimum passager Side-car : année de naissance **2009 (16 ans)**

- La licence est valable pour toutes les courses Side-car du **Championnat** suisse.
- La commission **MX Swiss Moto** ou **SAM** peut, sur demande écrite, délivrer des autorisations spéciales qui seront confirmées par écrit par ces instances.

2.7 Demandes d'exception

Les demandes d'exception motivées doivent être adressées par écrit à la commission **MX Swiss Moto**. La commission **MX Swiss Moto** traitera les demandes et confirmera les décisions/réponses par écrit.

2.8 Aperçu

Catégorie	Licence	Licence 1 manifestation	Certificat médical	
Kids 50/65	Kid/FIM EUROPE/FIM	X	Non	
Juniors 85	Mini/FIM EUROPE/FIM	X	Non	
Juniors 125	Junior/FIM EUROPE/FIM	X	Non	
Nationale 250	Nationale MX/FIM EUROPE	X	Non	
Nationale Open	Nationale MX/FIM EUROPE	X	Non	oblig
Coupe Yamaha YZ	Coupe Yamaha YZ	X	Non	

MX 2	Inter/FIM EUROPE/FIM	X*	Oui
MX Masters	Inter/FIM EUROPE/FIM	X*	Oui
Side-car CS	Nat./Inter/FIM EUROPE/FIM FIM	X	Non
Quad	Inter/FIM EUROPE/FIM	X	Non
Women	Nationale MX/FIM EUROPE	X	Non
Coupe-E	Nationale	X	

*Seulement avec l'autorisation de la commission Swiss Moto MX

3 INSCRIPTIONS, PILOTE ET TEAMS

Calendrier des courses

Calendrier actuel, résultats

- Championnat suisse : <https://www.swissmoto.org/de/sport-lizenzen/motocross>
- Championnat d'Europe : www.fim-europe.com
- Championnat du Monde : www.fim-live.com | www.mxgp.com

Règlement particulier

Le règlement particulier de l'organisateur se limite aux indications spécifiques de la manifestation concernée (parcours, horaires, classes au départ, etc.). Le règlement particulier, les horaires, les formulaires de licence 1 manifestation et les formulaires techniques sont disponibles en [ligne](#).

Participation

Tous les pilotes titulaires d'une **licence annuelle** Swiss Moto, d'une licence **1 manifestation** ou d'une **licence internationale** en cours de validité peuvent participer aux courses de Swiss Moto, Coupe ou du Championnat suisse (ATTENTION : dans la catégorie MX Masters, les pilotes titulaires d'une licence internationale/FIM Europe sont également classés dans le championnat). Les organisateurs doivent engager tous les pilotes qui s'inscrivent aux dates et dans les formes prescrites, sous réserve des restrictions imposées par les autorités cantonales compétentes en ce qui concerne le permis de conduire.

Participation des licenciés Enduro

Les pilotes Enduro avec une licence annuelle Swiss Moto peuvent participer aux courses sans devoir demander une licence 1 manifestation. Cependant, selon la licence Enduro, ils ne peuvent participer que dans les catégories suivantes :

- Licence Enduro Inter : MX Masters
- Licence Enduro Inter Junior : MX 2

Les licenciés Enduro nationaux ne peuvent participer qu'aux catégories MX nationales. Les exceptions pour les MX Masters et MX 2 doivent être approuvées par la commission MX.

En principe, les prescriptions du point 2.6 sont à observer. Il est à noter que les licenciés Enduro peuvent demander une extension d'une licence MX pour un montant de CHF 100.00 qui leur donne droit aux points pour le championnat.

Inscription

Tous les coureurs (licenciés et non licenciés) doivent s'être inscrits et avoir payés les frais d'inscriptions au moyen du [Racemanager](#) **jusqu'au dimanche soir minuit**, c'est-à-dire 6 jours avant la manifestation (la comptabilisation du paiement nécessite 3 jours ouvrables). Les frais d'inscription sont intégralement versés à l'organisateur.

Pour toutes les inscriptions et tous les paiements effectués après cette date ou sur place, un supplément de «dernière minute» de CHF 30.00 sera facturé, au profit de Swiss Moto.

Désinscription / excuse

En cas d'empêchement (maladie, accident, etc.), le désistement doit être signalé au moyen du [Racemanager](#) jusqu'à la veille minuit précédant l'événement. En cas d'absence non-excusee ou hors délai, les frais d'inscription ne seront pas remboursés (en faveur de l'organisateur).

Inscriptions pour les manifestations internationales

Grand-Prix / Championnat d'Europe

Les inscriptions pour **Side-car ou Grand Prix Solo ou Championnat Européen** doivent être envoyées **au moins 35 jours avant la manifestation** au secrétariat général Swiss Moto.

Pour tous les pilotes solos ou Side-car désireux de participer à un Grand Prix, l'inscription FIM doit se faire par l'intermédiaire de la Swiss Moto au moyen du formulaire d'inscription FIM.

Envoi des inscriptions pour toutes les manifestations à l'étranger

Les formulaires d'inscription reçus par l'organisateur doivent être envoyés directement à la FMN du pays concerné ou à l'organisateur, accompagnés d'une copie de l'autorisation annuelle de départ. Les pilotes ne disposant pas d'une autorisation annuelle de départ doivent en faire la demande auprès du secrétariat général de Swiss Moto.

Empêchement à l'étranger

Les absences non-excusees à l'étranger, qui sont signalées par les fédérations, seront jugées par les commissions concernées et soumises à une amende d'au moins CHF 100.-.

3.1 Inscriptions

L'inscription doit être effectuée en avance en ligne dans le Racemanager.

Si le règlement particulier le mentionne, les casques, les protections dorsales ou les motos doivent en outre être présentés au contrôle technique.

Tarifs d'inscriptions (en faveur de l'organisateur)

CHF 50.- Kids 50, Kids 65, Juniors 85

CHF 80.- Masters, MX 2, MX Sidecar CS, Juniors 125, National 250, National Open, Coupe Yamaha YZ, Women

Frais administratifs (en faveur de la fédération)

- Des frais administratifs de CHF 10.00/inscription sont prélevés.
- Les classes Kids 50, Kids 65 et Juniors 85 sont exclues des frais administratifs.

Quand un organisateur doit annuler/interrompre une manifestation en raison de mauvais temps/accident, les primes d'inscriptions seront remboursées comme suit :

- Lorsque la manifestation est interrompue/annulée avant les premiers essais, chaque pilote reçoit 60% de sa prime d'inscription.

- Après les essais/qualifications, chaque pilote reçoit 40% de sa prime d'inscription.
- Dès qu'une course a débuté, il n'y aura pas de remboursement aux pilotes.

Pour l'organisateur, même si l'événement est annulé, les coûts sont exactement les mêmes, parfois même plus, d'où cette répartition.

Si une manifestation est annulée pour des raisons de sécurité (en raison d'une erreur de l'organisateur) ou d'un manque d'autorisations/d'assurances, l'organisateur doit rembourser la totalité des frais d'inscription au coureur.

Numéros de départ

Les numéros de départ seront attribués selon ces critères suivants :

1. N° de départ en Championnat du Monde / Championnat d'Europe.
2. Classements de l'année précédente (les n° 1-3 ne seront pas attribués à d'autres pilotes).
3. N° de départ de l'année précédente.

Dans toutes les catégories, les n° de départ seront communiqués par le Secrétariat général Swiss Moto. À l'exception de la **Coupe** Yamaha, où l'importateur décide des numéros attribués. Les pilotes titulaires d'une licence annuelle se verront attribuer un n° de départ fixe par le Secrétariat général Swiss Moto et sera valable pour toute la saison.

Numéros de départ des pilotes étrangers et licence une manifestation

Les pilotes étrangers ou licenciés à la journée reçoivent également leur numéro de la part du Secrétariat général Swiss Moto.

Droits et devoirs du pilote et de ses accompagnants

(cf. Art. 60.2 Code sportif Swiss Moto)

- **les participants s'engagent** à avoir un comportement sportif et à ne pas porter de paroles/actes désobligeants envers le public, organisateur et officiels de Swiss Moto ou ses concurrents.
- **Les pilotes doivent** être en bonne **condition** physique et mentale.
- Les pilotes sont responsables des faits et gestes des membres de son entourage et en assume les conséquences. **Le pilote supporte également les conséquences pour un comportement incorrect des membres de son équipe.**
- L'utilisation de musique portable pendant les essais/courses est proscrite.
- **Les pilotes ne doivent à aucun moment** mettre en danger les autres pilotes, mécaniciens, assistants, officiels, bénévoles, visiteurs, etc. **en adoptant une conduite dangereuse, que ce soit sur ou en dehors de la piste.**
- **Le passage dans les stands doit se faire de manière respectable. Celui qui entre dans les stands doit effectuer un arrêt complet avant de quitter les stands.**
- La piste ainsi que le terrain (faune et flore) occupé doivent être respectés et maintenus dans un état respectable.
- En dehors de la piste, **l'allure du pas** est de rigueur.
- Les **instructions** données par les officiels, bénévoles **où** organisateurs doivent être suivies et respectées.
- Les équipements électroniques de communication entre assistant et pilote (**y compris** passager) sont interdits.
- **Il est interdit de s'arrêter sur la piste** (phase jaune causée inutilement).

- Les pilotes doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, Si un coureur quitte accidentellement le parcours, il peut continuer à rouler à vitesse très réduite et sans accélération incertaine jusqu'à ce qu'il puisse à nouveau emprunter le parcours en toute sécurité. Il doit reprendre la piste à l'endroit le plus proche possible de la sortie, sans prendre l'avantage.
- Il convient au Directeur de course ou le commissaire sportif de déterminer si un pilote a gagné un avantage en quittant la piste accidentellement et en la reprenant par inadvertance.
- Si un pilote quitte le parcours balisé, il sera sanctionné comme suit :
 - Essais : + 2 positions et suppression du tour le plus rapide ;
 - Course : + 5 positions ;
 - D'autres pénalités peuvent être appliquées.
- Il s'agit d'une **décision sur un fait de course** contre laquelle aucun protêt ne peut être déposé.

Protection des officiels :

Les coureurs, les managers d'équipe ou les membres de l'équipe ne doivent pas déranger le directeur de course ou le directeur de course adjoint pendant que ces officiels remplissent leurs fonctions lors d'un entraînement ou d'une course. Si un pilote, un manager d'équipe ou un membre de l'équipe consulte le directeur de course ou le directeur de course adjoint pendant qu'ils exercent leurs fonctions, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Première infraction : Avertissement oral ;
- Deuxième infraction : (lors de la même manifestation), Le coureur, le team manager concerné ou membre de l'équipe sera suspendu pour la/les prochaine(s) manifestation(s) conformément à la décision de l'instance disciplinaire compétente.

3.2 Aide externe

Toute aide extérieure est interdite sur le parcours. Exception faite de l'aide apportée dans le seul but d'assurer la sécurité du coureur. Ceci est valable pour toutes les catégories.

Le motorcycle doit être démarré par le pilote lui-même, sans aucune aide extérieure, à tout moment, sauf dans les stands ou lors de la prégrille.

Pour les catégories Kids 50 & 65, 5 à 6 assistants seront désignés par le directeur de course. Ils seront équipés d'un gilet de sécurité jaune et pourront aider les pilotes sur la piste si nécessaire.

Sanctions

- Durant les courses = disqualification
- Durant les entraînements = + 5 places sur la grille de départ

3.3 Passes / Laissez-passer

Carte de box

Par le biais de Racemanager, chaque pilote peut générer sa carte d'accès au box.

Bracelets d'entrées

Pour les événements qui exigent des entrées, les pilotes reçoivent à l'entrée un **maximum de 3 bracelets** de l'organisateur, le nombre exact est indiqué dans le règlement particulier.

Laissez-passer

Les Laissez-passer seront distribués par le Secrétariat (teams, importateurs, presse, photographes).

3.4 Participation à l'étranger

Participation au Championnat d'Europe/du Monde

L'inscription à ce type de manifestation est établie selon la Gradingliste de la Commission MX de Swiss Moto. La commission établit une liste de pilotes prioritaires par catégorie qui sera ré-évaluée à la mi-saison, en outre, selon les résultats intermédiaires du classement général, mais aussi selon la motivation et l'engagement en général. Les inscriptions à ces courses seront basées sur cette Gradingliste.

Conditions

1. Priorités aux pilotes de nationalité suisse ou avec une résidence permanente en Suisse.
2. Classement du Championnat suisse / du Monde / d'Europe de l'année précédente.
3. Les pilotes qui roulent l'intégralité du Championnat du Monde / d'Europe ou qui y ont déjà disputé des courses ont la priorité.

Si une course FIM/FIM EUROPE a lieu en Suisse, il est possible d'y inscrire des pilotes.

Gradingliste 1 - reste inchangée jusqu'à la séance de la mi-saison de la Commission MX de Swiss Moto.

Gradingliste 2 - sera modifiée selon les critères suivants :

1. Points en Championnat du Monde / d'Europe.
2. Qualification pour les courses de Championnat du Monde / d'Europe.
3. Championnat suisse.

Sélection de l'équipe nationale

La sélection pour la participation au Motocross des Nations (MXoN, MXoEN, Coupe de l'Avenir) sera établie selon les critères suivants :

- Passeport suisse (obligatoire selon FIM), licence Swiss Moto, points en Championnat du Monde / d'Europe, qualifications en Championnat du Monde / d'Europe, classement en Championnat suisse, état physique, motivation.
- **La sélection de l'équipe MXoN est effectuée par la commission MXoN compétente.**

Demande d'exception

Toute demande d'exception doit être faite par écrit au Secrétariat général Swiss Moto. Les demandes seront traitées par la commission compétente.

4 RÈGLEMENT TECHNIQUE

Il est à tout moment de la responsabilité du pilote de s'assurer que sa moto et son équipement soient conformes aux règlements.

Catégorie / cylindrée / poids

Catégorie	Type / Cylindrée	
MX Masters	2T	175cc - 500cc
	4T	250cc - 450cc
MX 2 / Nationale 250	2T	125cc - 250cc
	4T	175cc - 250cc
Nationale Open	2 T	125 cc - 500cc
	4T	250 cc - 450cc
Juniors 125	2T	85 cc - 125cc

Inter Sidecar / Nationale Sidecar	2T	350 cc - 750cc	
	4T	1000cc	
Juniors 85	2T	65cc - 85cc	
	4T	85cc - 150cc	
Kids 65	2T	65cc +3cc de tolérance "E" uniquement classe A autorisée	
	4T	bis 49.9cc bis 110cc "E" uniquement classe A autorisée	
Women	2T	85cc - 500cc	
	4T	150cc - 450cc	
Coupe-E (électrique)		Règlement complémentaire à respecter	
Coupe Yamaha YZ	2T	125cc - 500cc	
	4T	250cc - 450cc	
Kids 50	Roues (max. roue avant 12", max. arrière 10")		
Kids 65	Roues selon règlement FIM (avant max. 14", arrière max. 12")		
Juniors 85	Roues selon règlement FIM (avant max. 19", arrière max. 16")		
Limite de poids			
Poids minimum :	50/65cc	53 kg	150cc 4T 73 kg
	85cc	65 kg	250cc 95 kg
	125cc	88 kg	450/500cc 102 kg

4.1 Machines

Les motos doivent correspondre au règlement technique FIM.

Chaque moto doit être enregistrée lors du contrôle technique avec un numéro de châssis valable.

Chaque pilote licencié doit enregistrer son (ses) moto(s) dans le Racemanager **avant la première course**. Ce formulaire technique est valable pour la **saison complète ! Tout changement de moto doit être annoncé avant l'utilisation de celle-ci !** Les licenciés à la journée et pilotes avec licence étrangère doivent remplir le formulaire technique **à chaque manifestation**. Via le Racemanager, un pilote peut inscrire une seconde moto à son nom et numéro. Cette machine doit correspondre aux spécifications/conditions de la catégorie de licence concernée. Une seule machine est autorisée par manche. **Un changement de moto est interdit dès l'entrée en prégrille.** Lors de dommages irréparables, une **moto de réserve** peut être enregistrée ultérieurement. Celle-ci doit avoir la même cylindrée et doit correspondre aux mêmes conditions de la catégorie que la **première moto**.

Guidon

La largeur du guidon doit être de min. 600 mm et de max. 850 mm.

La protection de guidon est obligatoire sur toutes les machines.

En cas d'absence de protection de guidon au départ/prégrille, le pilote de la machine

concerné peut être refusé de la séance d'essais/de la course.

Coupe-circuit

Toutes les motos doivent être équipées d'un coupe-circuit au guidon fonctionnant par interrupteur ou bouton. Celui-ci doit être accessible facilement, sans que la main ne quitte le guidon.

Pour le side-car, le coupe-circuit doit être aussi proche que possible du milieu du guidon. Celui-ci sera relié au poignet droit du pilote par un câble non-élastique et d'une longueur et solidité suffisantes. Un câble spiral (câble de téléphone) d'une longueur maximale de 1 m est toléré.

Protège-pignon

Le pignon de sortie de boîte doit être couvert par une protection. Une protection de chaîne doit être utilisée afin qu'aucune partie du corps ne puisse se coincer entre la chaîne et la couronne.

Toutes les autres caractéristiques techniques doivent être suivies selon le règlement FIM.

4.2 Contrôle de bruit

La mesure est effectuée à une distance de 2,0 m du microphone par rapport à la ligne médiane de la moto, sous un angle de 45° à partir de l'endroit où la roue arrière touche le sol. (+/- 5 cm).

La hauteur du microphone est de 135cm à partir du sol. Le sonomètre est orienté horizontalement.

Le sonomètre est réglé sur Fast maximum. Un tapis environnemental est placé sous la moto. La mesure du bruit est effectuée lorsque le moteur est chaud. Pendant la mesure du bruit, seul le pilote peut être assis sur la moto dans une position de conduite normale. A gauche de la moto, le pilote ou un mécanicien est responsable de la stabilité du véhicule. Pour des raisons de sécurité, le conducteur doit tirer l'embrayage !

Le Commissaire technique effectue la mesure, il ouvre les gaz le plus rapidement possible (dans un délai de 0.3s). Lors d'une montée rapide du moteur (régime maximal), le CT maintient ensuite les gaz ouverts pendant 1 seconde.

Les données suivantes seront utilisées selon le règlement technique FIM / FIM EUROPE :

Limite de bruit machines solo

Limite max. avant la course **114 dB/A (Juniors 85, Kids 50&65 111 dB/A)**

Limite max. après la course **115 dB/A (Juniors 85, Kids 50&65 112 dB/A)**

Limite de bruit MX Side-cars

Limite max. avant la course **114 dB/A**

Limite max. après la course **115 dB/A**

Information préalable : attention 2026, adaptation de la limite de bruit corrigée vers le bas - 3 dB/A 111/112 dB/A (2025 est une année de transition, il y a davantage de mesures).

Le pilote a la possibilité de faire effectuer une mesure du bruit avant l'entraînement chronométré sans sanction. En cas de sanction, le CT doit montrer le calibrage de l'appareil de mesure du bruit à la demande du coureur.

Les mesures de bruit peuvent être effectuées à tout **moment** au contrôle technique, à la prégrille, après chaque entraînement et course.

Sanctions

- Après une séance d'essais : + 5 places sur la grille de départ
- Après la course : + 5 places au classement de la course concernée
- Le Jury peut décider d'autres sanctions.

Pendant une course, si un pilote a un dommage de son **système** d'échappement (qui n'est pas ou peut être réparé durant la course), **il doit automatiquement se présenter à la fin de la course pour une mesure du bruit**. S'il est **constaté** que le niveau sonore est trop élevé, le pilote concerné reculera de 5 places au classement.

4.3 Contrôle technique

Si, lors d'une course, un contrôle technique final est requis avant la publication des résultats, ce contrôle doit inclure un test du bruit d'au moins 3 machines tirées au hasard (par exemple, par **un** commissaire Swiss Moto ou le directeur de course).

Toutes les machines de chaque catégorie peuvent être retenues pour une durée de 30 minutes après l'arrivée dans le parc fermé et être soumises à un contrôle supplémentaire, si cela est jugé nécessaire.

Les commissaires techniques sont autorisés à ordonner à tout moment un contrôle du motorcycle ou de l'équipement des coureurs. Les coureurs sont tenus de se soumettre à ce contrôle.

Les défauts de la moto/ de l'équipement doivent être corrigés selon les directives du CT/CS ou DC dans le délai fixé. Si cela n'est pas le cas, les motos et/ou pilotes peuvent être refusés au départ.

4.4 Équipement du pilote

Le pilote prend la responsabilité d'être équipé **conformément** aux normes **et** avec du matériel en bon état.

Casque

Les casques doivent être conformes aux normes suivantes : ECE 22.05 et 22.06. Seulement type "P" > pas type "NP" ou "J"



Attention, les casques aux normes JIS T8133:2007 et SNELL M 2010 ne sont plus acceptés.

A partir de 2026, seuls les casques avec la norme FRHPhb-02 seront autorisés, ceux-ci seront disponibles à partir de 2025.

Les casques peuvent être contrôlés lors du contrôle technique ou à tout **moment** durant la manifestation. **Les** casques endommagés, douteux **ou** non conformes aux prescriptions FIM seront refusés et confisqués pour la durée de la manifestation. Le pilote en question est responsable de récupérer rapidement le casque confisqué avant de partir.

Les cheveux longs doivent être dissimulés sous le casque.

Lunettes / gants

Les lunettes et gants doivent être portés **avant l'entrée sur la piste**.

À partir de 2024, seules les lunettes "roll-off" ou les lunettes "tear-off" avec des systèmes de fixation appropriés seront autorisées. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prononcées par le CS ou le DC.

Préavis : il sera vérifié qu'à partir de 2026, seules les lunettes Roll-Off seront autorisées !

Vêtements et protections corporelles

Bottes de cross, **maillot** de cross, pantalon de cross, protection de la poitrine et du dos.

Nous recommandons un protège-nuque/neck brace.

Les systèmes air-bag sont autorisés. L'utilisation d'un air-bag doit être déclarée au CT lors du contrôle technique. Il existe une liste FIM des airbags autorisés.

Pour les pilotes des catégorie 50cc-125cc, une protection des épaules, des genoux et des coudes est obligatoire. EN1621-1, niveau 1 ou 2.

4.5 Carburant

Essence sans plomb sans additif selon les normes FIM.

4.6 Numéros de départ

Il est obligatoire d'avoir le numéro valide sur le motorcycle.

Trois plaques avec le numéro conformes aux normes FIM/FIM EUROPE doit être apposées.

Elles doivent être fabriquées dans un matériau rigide et solide et être bien lisibles.

Le logo de la fédération doit être apposé sur la plaque avant (avant droit, 45 x 35 mm) conformément aux instructions.





Normes des numéros FIM

Taille minimum	Avant	Côtés
Hauteur des numéros	140 mm	100 mm
Épaisseur du trait	25 mm	25 mm
Espace entre les chiffres	15 mm	15 mm

Des polices d'écriture standards doivent être utilisées.

Numberplates pour les catégories 50/65/85

Kids 50ccm:



Kids 65ccm:



Juniors 85ccm:



Maillot

Chaque **pilote** ayant une licence annuelle doit porter un maillot avec son numéro de départ indiqué dans le dos. Les caractéristiques suivantes sont à respecter : le numéro de départ doit apparaître en couleurs contrastées. La hauteur des chiffres doit être de min. 20 cm et dans une police d'écriture **standard**. Le numéro doit être **bien visible dans le dos**. Il est obligatoire de porter les numéros de départ lors des essais libres et chronométrés ainsi que lors des courses.

Le numéro doit être identiques maillots - motos. Si ce n'était pas le cas, les numéros sur le maillot doit être masqué. **Ceci est également valable pour les pilotes avec une licence 1 manifestation et les pilotes avec une licence étrangère.**

4.7 Règlement FIM/Swiss Moto concernant la publicité

La publicité (sponsors) peut être placée sur l'équipement du pilote, sur la machine et sur le casque en tenant compte des recommandations des fabricants.

Il est rappelé que dans certains pays (par exemple en Suisse et en France), toute publicité pour le tabac et l'alcool de plus de 40° est interdite. En Suisse, selon l'ordonnance sur les denrées alimentaires : interdiction sur l'athlète et la machine.

5 DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

5.1 Briefing pilotes

Lors de chaque manifestation, l'organisateur ou le commissaire sportif Swiss Moto peut planifier ou organiser spontanément un briefing des pilotes, pour toutes les catégories ou seulement pour une. Le lieu et l'heure peuvent être fixés dans le règlement particulier (y compris plan horaire) de la manifestation.

Si un briefing des pilotes est prévu sur le programme ou exigée spontanément, tous les pilotes sont tenus d'y participer.

5.2 Lavage

Il est interdit de laver les motos dans le parc des coureurs lorsque l'organisateur met à disposition une place de lavage avec au moins **10 installations** (voir règlement particulier et briefing). En cas de non-respect de cette règle, des sanctions seront appliquées.

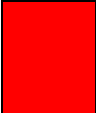
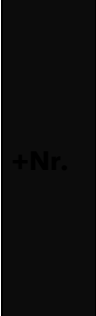
5.3 Transpondeur


Le pilote est responsable de la fixation et de la perte éventuelle de son transpondeur. Il doit le ramener propre au bureau de course ou à l'endroit indiqué au plus tard **30 minutes après la dernière manche**. Lors de retard dans la rétribution du transpondeur, les frais y dépendant seront facturés au pilote. Lors de la perte du transpondeur, le montant de CHF 80.- sera facturé au pilote concerné.

Chaque licencié est tenu de posséder un Chronolec RF-I personnel ; s'il n'en possède pas encore un, il est tenu d'en acquérir un : il est recommandé aux licenciés qui ont acquis leur transpondeur RF personnel durant la saison 2019/2020 d'acquérir un nouveau transpondeur RF-I, car la fonctionnalité des « anciens » transpondeurs ne peut plus être garantie.

5.4 Signaux officiels

La signalisation officielle doit être communiqués au moyen de drapeau d'une dimension préférentielle de **60 cm x 60 cm** selon ces codes :

Drapeau	Signification
 Drapeau rouge agité	Interruption de la séance de roulage. Arrêt obligatoire pour tous les pilotes. La prégrille doit être regagnée avec la plus grande prudence.
 Drapeau noir et plaque avec numéro du pilote	Arrêt pour le pilote indiqué . En Essai libre / temps = disqualification ou changement de transpondeur. Le pilote se rend dans les stands et attend les instructions du DC ou du CS. En course = disqualification. Le pilote quitte la piste par la sortie et se rend au pas dans le paddock sans mettre en danger des tiers.

	Drapeau jaune immobile Drapeau jaune agité	Danger, attention accrue, réduction de la vitesse, dépassement interdit, valable jusqu'après le passage de la zone dangereuse. Danger immédiat, prêt à s'arrêter, dépassement et saut
	Drapeau bleu (Fairplay)	Laissez place au pilote plus rapide d'un tour arrivant derrière. Veuillez tenir votre ligne.
	Drapeau vert	Course libre (entraînement au départ).
	Tableau d'affichage des tours "2"	La course dure encore 2 tours.
	Tableau d'affichage des tours "1"	La course dure encore 1 tour.
	Drapeau à damiers noir & blanc	Fin de la course / séance de roulage.
	Drapeau médical blanc avec croix rouge	ATTENTION Premiers secours sur la piste, grand ralentissement de la vitesse, ne pas dépasser, chaque saut doit être contourné (roues doivent rester au sol), jusqu'après le passage de la zone dangereuse.

Le drapeau jaune + le drapeau médical sont valables jusqu'après la zone dangereuse.

L'âge minimal pour les commissaires de piste est de **16 ans révolu**.

Sanctions en cas de non-respect du drapeau indiqué par un officiel (commissaire de piste, samaritain, DC, CS, CT, etc) :

- En course : + 10 places au classement de la course en question
- Aux essais : + 10 places sur la grille de départ

Dans un cas répété ou danger particulier, le Jury peut décider d'autres sanctions.

5.5 Catégories / sessions

Catégorie	Coupe CS	Essai libre	Essais chronos	Essai libre/chronos	Tour de reco	Nombre de manches	Nombre de pilotes
Kid 50/65	Coupe	*15'	15'	min 20'	50*/OUI	2 à 10' + 2 tours	45 + 2 rés
Juniors 85	SM	*15'	20'	-	OUI	2 à 15' + 2 tours	45 + 2 rés
Women	SM	*15'	20'	-	OUI	2 à 18' + 2 tours	45 + 2 rés
Juniors 125	SM	*15'	20'	-	OUI	2 à 20' + 2 tours	45 + 2 rés
Nationale	SM	*15'	20'	-	OUI	2 à 20' + 2 tours	45 + 2 rés
Nationale 250	SM	*15'	20'	-	OUI	2 à 20' + 2 tours	45 + 2 rés
Yamaha YZ	Coupe	*15'	20'	-	OUI	2 à 18' + 2 tours	45
Side-care	SM	X	X	10' + 15'	OUI	2 à 18' + 2 tours	30 + 2 rés
MX 2	SM	*15'	20'	-	OUI	2 à 25' + 2 tours	40 + 2 rés
MX Masters	SM	*15'	20'	-	OUI	2 à 25' + 2 tours	40 + 2 rés
Coupe-E	Coupe	*15'	10'	-	OUI	2 à 12' + 2 tours	45

*1 essai de départ avant l'entraînement libre.

*2 Le tour de reconnaissance est décidé par l'organisateur et le directeur de course.

Durée de la course + nombre de tours

Toutes les courses doivent se dérouler selon la durée du Championnat suisse et avec la formule "Temps + 2 tours".

5.6 Coupe-E Swiss Moto

Introduction

Swiss Moto organise dès le 01.01.2024 une Coupe Suisse pour la catégorie moto électrique, qui comporte au moins trois courses. Le but de la Coupe-E étant d'initier de nouveaux coureurs au motocross, ou/et de mettre à disposition une plateforme pour pilotes ne désirant pas participer à un Championnat Suisse au complet. Sans indications spécifiques ci-après, les conditions générales du règlement d'E-Moto s'appliquent.

Prescription

Les manches de la Coupe-E doivent être conformes aux règles du règlement suisse MX. Consultez attentivement le règlement MX publié sur le site de Swiss Moto : www.SwissMoto.org.

Licence et inscription aux courses

Pour la participation à la Coupe-E, une licence Swiss Moto correspondante est nécessaire. Le prix de la licence est de CHF 180.- pour 2024. Les frais d'inscription par course ainsi que les spécificités de chaque course sont définis dans le règlement particulier de l'organisateur (voir règlement E-moto complémentaire).

Classement

Le règlement MX fait foi. Cela s'applique également pour l'attribution des points par manche. Un classement n'est établi que si au moins trois pilotes prennent le départ de la course.

Admission licence "Coupe-E"

Tous pilote (à partir de 16 ans, année de naissance 2009) qui remplit les conditions générales Swiss Moto de la demande de licence via Racemanager est autorisé à participer.

5.7 Essais / essais de départ / essais chronométrés et qualifications

1 essai de départ est autorisé au début de l'entraînement libre.

Lors de toutes les manifestations, les qualifications chronométrées sont déterminantes pour la place de départ des courses pour les catégories. Le tour le plus rapide est déterminant pour la position de départ.

Chaque pilote doit avoir au moins un tour chronométré en essais libres ou chronométrés. L'ordre de départ des courses est établi sur la base des essais chronométrés. Si un coureur n'a pas de temps de l'entraînement chronométré et qu'il y a moins de 40 (45) coureurs sur la grille de départ, il peut prendre le départ en dernier. Un coureur ne peut pas céder sa place sur la ligne de départ à un autre coureur. Si une moto/un pilote manque à la prégrille, il sera remplacé par un pilote de réserve (2 pilotes de réserve au total). Les pilotes de réserve partent en dernier.

Si les essais chronométrés se déroulent en 2 groupes, 23 pilotes du groupe A et 22 pilotes du groupe B se qualifient pour les manches de course. Le 24^{ème} pilote du groupe A et le 23^{ème} pilote du groupe B sont des pilotes de réserve.

5.8 Nombre de pilotes

Catégories	max. au départ pour les manches
MX 2/ MX Masters	40 + 2 réserves
Side-car	30 + 2 réserves
Juniors 85/ Juniors 125/ Nationale Open / Nationale 250/ Women	45 + 2 réserves
Kids 50/65	45 + 2 réserves
Coupe Yamaha YZ / Coupe-E	45

5.9 Courses

Prégrille

- La prégrille est fermée 10 min avant la manche **concernée, conformément à l'horaire.**
- **En cas de retard de 10 minutes ou plus dans l'horaire officiel, la prégrille sera fermée au moment où le drapeau à damier est présenté au vainqueur de la manche en cours.**
- **Les pilotes en retard n'ont plus droit à leur place de départ. Ils doivent se placer derrière dans l'ordre d'arrivée à la prégrille. Si des pilotes de réserve sont présents, ils ont la priorité sur les pilotes qualifiés en retard.**
- Avant une manche, une moto placée en prégrille ne peut plus en être sortie. Si une moto est sortie de la prégrille, le pilote en question n'a plus droit de se rendre au départ.

Dans toutes les catégories, 2 pilotes de réserve seront acceptés en prégrille, afin de remplacer les éventuels absents parmi les pilotes qualifiés non-présent. Lorsque moins de 40 (45, 30) pilotes sont présents, les pilotes en retard partiront dernier. Le commissaire Swiss Moto avec un représentant de l'organisation, est responsable de surveiller la prégrille et de décider des éventuelles sanctions. Il est strictement interdit de fumer en prégrille. Dans **la Coupe Yamaha YZ**, il n'y a pas de pilotes de réserve.

La machine doit être poussée jusqu'au départ par le pilote.

Les personnes non autorisées, **notamment** enfants et chiens, etc n'ont pas accès en prégrille.

Tour de reconnaissance

Un tour de reconnaissance est obligatoire avant chaque course (pour l'organisateur). Celui-ci doit être relevé dans le programme du jour. La participation des pilotes au tour de reconnaissance est **facultative**.

Procédure de départ

Quand toutes les places de la première ligne sont occupées, les pilotes restants prennent place **sur** la deuxième ligne, derrière la poutre **en bois**. **Tout** changement ultérieur de la place de départ est exclu. Personne n'est admis dans la zone devant ou derrière la grille de départ en dehors des pilotes, des officiels et des photographes. **Les Kids 50 font exception à cette règle : Un représentant légal peut rester dans la zone de la grille de départ jusqu'à l'agitation du drapeau vert.**

Pour les Kids 65, un représentant légal peut se trouver dans la zone de la grille de départ lors de la première course de la saison, mais à partir de la deuxième course, la règle précitée s'applique.

Les pilotes doivent se tenir uniquement derrière la grille de départ et améliorer leur place de départ uniquement depuis cet endroit. Aucun outil ni fluide n'est autorisé. **Tout aide extérieure est interdite.**

Jusqu'au moment où tous les pilotes ont atteint la grille de départ, le starter présente le drapeau vert. Lorsqu'ils sont tous placés, le panneau "15 secondes" est **présenté**. Après ces 15 secondes, le panneau "5 secondes" est présenté et dans un temps de 5 à 10 secondes, la grille de départ est débloquée. La procédure de départ ne doit pas être interrompue. Cette procédure est valable pour toutes les catégories.

Attention : les pilotes placés en seconde ligne ne devront prendre le départ qu'au moment de la chute de la grille.

Aide au départ

L'assistance technique dans la zone de départ est uniquement autorisée immédiatement après le départ et seulement derrière le bloc de départ. Un repose-pied supplémentaire est autorisé, cependant, il doit être constitué exclusivement **de sagex, plastique, aluminium, sable ou terre**. Seul le premier des essais chronométrés peut placer un repose-pied à l'avance à sa position de départ.

Faux départ

En cas de **faux départ**, la course est **interrompue au moyen du** drapeau rouge. Les pilotes reviennent à la prégrille puis, sans tour de reconnaissance, à la grille de départ. Si la grille ne tombe pas correctement après 3 tentatives ou 5 mn, le départ sera donné au drapeau.

Arrêt

Le directeur de course a le droit **d'interrompre** une manche ou une séance d'essais pour des raisons **urgentes** de sécurité ou dans des cas de force majeure.

Après un arrêt de course, les pilotes doivent rouler avec la plus grande prudence jusqu'à la prégrille, où plus amples informations seront fournies quant au déroulement de la suite de la compétition.

Arrêt de course

Si le directeur de course interromp **une course avant la marque de 51% (durée de la course sans +2 tours)**, cette course est répétée ou déclarée nulle.

Si la course est arrêtée après la marque de 51%, la **manche compte avec la totalité des points**. Le dernier tour complet **avant l'arrêt** est déterminant pour les résultats.

Le jour de la manifestation, le Jury décide d'une interruption ou d'une éventuelle annulation partielle de l'événement.

En cas d'interruption de la course, les pilotes doivent retourner à la prégrille et attendre les instructions du directeur de course.

Mesure de bruit après la séance d'essais / course

Il est en tout temps possible, avant ou après les essais ou manches, qu'un contrôle de la moto et de l'équipement du pilote soit exigé.

5.10 Résultats

Seules les marques officiellement reconnues et les noms de propriétaires d'une licence Swiss Moto constructeur / importateur peuvent être utilisés (voir la liste dans l'agenda Swiss Moto et Code juridique).

Vainqueur du jour

Le vainqueur d'une course est le pilote qui **franchit** en premier la ligne d'arrivée. Les pilotes suivants sont classés selon leur ordre de passage de la ligne d'arrivée.

Tous les pilotes sont classés dans l'ordre de leur arrivée et des tours accomplis, c'est-à-dire que tous les pilotes qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur sont classés dans l'ordre dans lequel ils ont franchi la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour de moins, deux tours de moins et ainsi de suite.

Un pilote doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c'est-à-dire que les pilotes ont 5 minutes pour terminer le tour sinon ils ne seront pas pris en compte dans le résultat.

Un pilote doit franchir au moins une fois la ligne d'arrivée pour être classé. Si ce n'est pas le cas, il est considéré comme n'ayant pas pris le départ.

La procédure pour déterminer l'ordre des résultats des pilotes qui n'ont pas terminé dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex aequo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Un tour = passage de la ligne d'arrivée, selon règlement FIM.

Ordre des priorités pour déterminer le vainqueur du jour : par manche seront attribués des points selon système du CS. Classement : le plus de points d'une, de deux ou trois manches. En cas d'égalité de points, la meilleure dernière manche est déterminante.

Evaluation

Le Jury décide si une course avec le nombre minimal de pilotes au départ doit être classée ou annulée.

Remise des prix

Les trois premiers du classement journalier doivent participer à la remise des prix, sinon ils perdent leur droit au prix en espèces et à la coupe (en faveur de l'organisateur).

5.11 Transfert de catégorie

Les pilotes des classes Juniors 85/ Juniors 125/ Nationale 250 / Nationale Open, qui ont gagné à deux reprises le titre, doivent passer dans la catégorie supérieure. Si un pilote gagne à deux reprises la Coupe Yamaha, il doit passer dans une autre catégorie. La commission MX se réserve le droit d'ordonner une promotion forcée pour les 5 premiers du Championnat suisse.

5.12 Contrôle anti- dopage et alcoolémie

Conformément aux dispositions de la FIM/Swiss Moto et Swiss Olympic Association, chaque licencié peut être soumis à un contrôle anti-dopage et d'alcoolémie.

Sanction en cas de contrôle positif selon les dispositions de Swiss Olympic Association.

5.13 Primes

Catégorie	Kids 50/65 Juniors 85	Juniors 125 / National Open / 250	INTER MX 2	INTER MX Mas- ters
Rang	Classement journalier	Classement journalier	Par manche	Par manche
1	50.-+Cup	80.- + coupe	450.-	700.-
2	50.-+Cup	80.- + coupe	300.-	450.-
3	50.-+Cup	80.- + coupe	200.-	300.-
4	50.-	80.-	150.-	200.-
5	50.-	80.-	140.-	150.-
6			120.-	140.-
7			100.-	120.-
8			90.-	90.-
9			80.-	80.-
10			60.-	60.-
Total 2	150.00.-	240.00.-	3'380.00.-	4'580.00.-

Women CS - Primes

- Les 1-3èmes placées au classement journalier se voient rembourser les frais d'inscription. Sauf décision contraire de l'organisateur, les prix sont versés aux pilotes après la course sur leur compte en ligne dans le Racemanager.

Sidecar

- Pour le side-car, voir le règlement complémentaire.

L'organisateur est libre d'adapter individuellement le montant du prix vers le haut (rang et montant du prix) ; ceci doit être publié au préalable dans le règlement particulier.

Si une manifestation Inter peut se dérouler normalement, avec un public, les primes normales seront payées. Si la manifestation Inter se déroule sans public ou avec un nombre limité de spectateurs (jusqu'à 500), la moitié des primes sera payée et selon les classements journaliers. L'organisateur est libre de verser l'intégralité des prix à tout moment. Sauf avis contraire de l'organisateur, les primes seront versées après l'épreuve sur le compte Racemanager des pilotes bénéficiaires.

5.14 Points au championnat / Championnat

Les points au Championnat suisse ne seront attribués qu'aux pilotes licenciés annuel de Swiss Moto. Les pilotes étrangers et licenciés 1 manifestation ne figureront que dans les classements journaliers.

Exception : MX Masters, cette catégorie étant internationale, les participants avec licence étrangère prennent part au classement du Championnat suisse.

Table des points - classes Inter + side-cars

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Point	Rang	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Table des points Nationales (Nationale Open / Nationale 250/ Coupe Yamaha YZ / Women / Juniors 125 / Juniors 85 / Scott Kids Cup 65 / 50 Kids / Coupe-E

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Point	Rang	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

A partir de la 21e place (**classes nationales**), chaque pilote classé reçoit encore 1 point de championnat.

Manifestations comptant pour le championnat

Les manifestations comptant pour le Championnat/**Coupes suisses** sont disponibles sur le site : www.swissmoto.org.

Attribution du titre

Aucun titre n'est attribué si au moins 5 manches n'ont pas été courues dans la classe concernée au cours de la saison. Toutes les manches disputées comptent pour les championnats (sauf les Coupes).

Résultats biffés

Il n'y a pas de résultats biffés. Exceptions :

- Side-car, voir règlement **complémentaire**.
- **Juniors 85 + Juniors 125 : En cas de chevauchement des Championnats WM/EMX/Coupe de l'Avenir avec les Championnats/Coupes Kids 65, Juniors 85 et Juniors 125, il y aura 1 résultat biffé par chevauchement (2 manches) ; au maximum 2 résultats biffés (4 manches). Ceci ne s'applique que si au moins un pilote licencié Swiss Moto participe à la manifestation WM/EMX/Coupe de l'Avenir. Si des résultats biffés sont appliqués, ce sera toujours les plus mauvais résultats qui seront biffés.**

Égalité des points

En cas d'égalité des points, l'attribution du titre se fera aux nombres de victoires, ensuite des secondes places, etc. Si les concurrents ne peuvent toujours pas être départagés, les temps d'un certain nombre de courses seront additionnés. Si le résultat demeure le même, la décision revient à la commission.

5.15 Fête des Champions Swiss Moto

Swiss Moto offre à ses licenciés les prix suivants :

- Au Champion suisse une médaille d'or ainsi qu'un diplôme ;
- Au second une médaille d'argent ;
- Au troisième une médaille de bronze.

Les 3 premiers d'une Coupe Swiss Moto reçoivent une médaille.

Les passagers seront classés pour autant qu'ils aient accompagné le **pilote** durant plus de la moitié des courses prises en considération pour le résultat final de l'équipage.

La licence gratuite et d'éventuels autres prix sont réservés aux Champions suisses et Vainqueurs de Coupe présents à la Fête des Champions Swiss Moto.

Swiss Moto délivre au constructeur ou importateur de la machine du Champion suisse un diplôme à condition que le coureur ait participé à chaque manche comptant pour le titre avec une machine de la même marque. Pour recevoir ce diplôme, le constructeur ou l'importateur doit être en possession d'une licence de "constructeur-importateur" Swiss Moto.

6 REGLEMENT COMPLÉMENTAIRE

Pour les catégories suivantes, un règlement supplémentaire a été rédigé :

- Side-cars

7 OFFICIELS

Membres du Jury avec droit de vote

- **Commission MX Swiss Moto**
Commissaire sportif (CS) avec licence Swiss Moto CS/DC valide
- **Commission MX Swiss Moto**
Commissaire technique (CT) avec licence Swiss Moto CT valide ou chef chronométrateur
- **Président Comité d'organisation**

Membres du Jury sans droit de vote

- Directeur du course (DC) avec licence Swiss Moto DC valide
- - Médecin ou chef d'intervention sanitaire
- Secrétaire du Jury
- Commissaire contrôle administratif (CCA) avec licence Swiss Moto CCA valide
- Commissaire contrôle technique (CCT) avec licence Swiss Moto CCT valide

Autre aide officielle

Tous les commissaires et représentants de la manifestation sont compétents et garantissent un niveau de sécurité maximum entre autres :

- Chef de piste
- Entretien de la piste
- Commissaires de piste
- Service sanitaire

Les personnes en fonction doivent prendre des décisions absolument neutres et objectives.

7.1 Swiss Moto MX Commissaire sportif (CS) - Président du Jury (Code sportif)

Le commissaire sportif est nommé par la Commission MX Swiss Moto. Il doit être en possession d'une licence de commissaire sportif. Il est tenu de suivre avec succès un séminaire de directeur de course Swiss Moto tous les 3 ans. Le CS officie sur la manifestation en tant que président du Jury et doit veiller à ce que les dispositions du code sportif, les règlements motocross, le règlement particulier et le programme officiel soient respectés.

- Le CS doit être avoir une conduite exemplaire.
- Il doit convoquer et mener les séances du Jury.

7.2 Swiss Moto MX Commissaire technique (CT)

Le commissaire technique est nommé par la Commission MX Swiss Moto et doit suivre avec succès un séminaire Swiss Moto tous les 3 ans. Le CT est responsable de :

- Contrôler des motos et / ou l'équipement des pilotes.

- Vérifier le fonctionnement de l'horloge avec le chef chronométrateur.
- (Avec l'aide d'un bénévole fourni par l'organisateur) Placer les pilotes dans la prégrille.
- (Avec l'aide d'un bénévole fourni par l'organisateur) règle de prégrille, voir art. 5.8 et 11.6 prégrille.
- Contrôler le bruit sur demande d'un pilote ou de mécanicien pendant tout l'événement.
- Contrôler des équipements : conformément à l'article 4.4 équipement du pilote.
- L'état des motos (transpondeur, échappement, protection de pignon, largeur du guidon, contrôles du bruit après les manches)
- **Reprise** les transpondeurs avec l'aide d'un bénévole fourni par l'organisateur.
- Rapport à la séance du Jury : commentaires et contrôles.
- **Le CS / CT doit envoyer ses rapports au Secrétariat général Swiss Moto. Le Secrétariat tient une liste des contrôles appropriés et les fournit au CS / CT pour la prochaine manifestation.**

7.3 Commissaire contrôle technique (CCT)

Le Commissaire contrôle technique est nommé par l'organisateur et doit participer avec succès tous les 3 ans à un séminaire Swiss Moto. Il a pour tâche :

- **Assister le CT et/ou le CS dans les tâches susmentionnées.**

7.4 Commissaire contrôle administratif (CCA)

Le Commissaire contrôle administratif est nommé par l'organisateur et doit suivre avec succès un séminaire Swiss Moto, tous les 3 ans. Il a pour tâches de :

- L'encaissement des finances d'inscription (si, dans des cas exceptionnels, les pilotes ne sont pas inscrits en ligne).
- L'encaissement et établissement des licences une manifestation + versement au CS sur place (si, dans des cas exceptionnels, les pilotes ne sont pas inscrits en ligne).
- Contrôler les licences et autorisation de départ.
- Remettre les transpondeurs inclus location (CHF 20.- /week-end).
- Remettre les bracelets d'entrée aux mécaniciens et aides (voir **art. 3.3 passes**).
- Récupérer les transpondeurs + nettoyage après la dernière manche.

7.5 Directeur de course (DC)

Le directeur de course est nommé par l'organisateur, sa fonction est neutre entre Swiss Moto et l'organisateur. Il est tenu de suivre avec succès un séminaire Swiss Moto de directeur de course tous les 3 ans. L'autorité et les responsabilités du directeur de course sont les suivantes :

- contrôle et s'assure que la manifestation se déroule selon les règlements.
- contrôle le tracé, il doit entreprendre des modifications de parcours sur demande du Jury en vue d'améliorer et augmenter la sécurité des pilotes et des spectateurs.
- **Il est responsable**, avec le chef de commissaire de piste de la formation des commissaires de piste. Des instructions sont notamment données avant les essais libres.
- Il surveille avec le CS l'organisation des pré-contrôles et se tient à disposition du CS.
- Il se tient à proximité du départ/arrivée en liaison avec tous les autres postes (contact audio avec médecin, secouristes, responsable du tracé).
- **Il est responsable** de la disponibilité sur place de médecin, secouristes (ambulances), commissaires de piste.
- **Il a le droit** d'interrompre prématurément et de sa propre initiative un entraînement, manche de qualification ou de course pour des raisons de sécurité ou en cas de force

majeure.

- Il a le droit de refuser à un coureur, à un passager ou à un motorcycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.
- a le droit de donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel.
- peut proposer au Jury les recommandations suivantes ; modification de programme, annulation d'une manifestation, sanctions ou exclusion d'un pilote ou d'une machine.
- D'autres compétences sont reprises dans le Code sportif FIM. (FIM 01.4.7)

7.6 Chronométrateur

Les chronométrateurs sont nommés en accord avec Swiss Moto et du responsable Chronométrage. **L'organisateur doit mettre à disposition du personnel auxiliaire.**

7.7 Commissaire de piste

Les commissaires de piste sont fournis par l'organisateur. Ils doivent avoir au moins 16 ans **révolu** et être habillés de manière visible (gilet, etc).

Deux commissaires de piste sont nécessaires là où le drapeau bleu est utilisé.

Ils doivent se présenter le matin à l'heure au briefing **obligatoire**. **Au moins un commissaire Swiss Moto doit être présent lors du briefing.**

8 SANCTIONS ET PROTÊTS

8.1 Recours et sanctions

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, se référer au code disciplinaire et d'arbitrage de Swiss Moto. Les sanctions suivantes peuvent être prononcées :

Avertissements

- **Amendes pécuniaires allant entre CHF 100.- à CHF 500.-.**
- Pénalité en temps ou en points.
- Perte de positions.
- Disqualification.
- Exclusion pour une ou plusieurs manches du Championnat.

Des sanctions plus élevées peuvent être prononcées par le commissaire sportif compétent ou le Comité central de Swiss Moto. Les pilotes qui retournent dans le paddock pendant une course ne peuvent pas reprendre la course - disqualification pour la course correspondante (FIM 2.10 / 40).

Les pilotes ne sont pas autorisés à changer de moto pendant une course - disqualification pour la course correspondante (FIM 2.10 / 39). Le pilote qui ne fait pas d'arrêt complet dans les BOX sera sanctionné par - Entraînement + 5 places de départ / en course + 10 places du résultat de la manche (FIM 2.10 / 36). S'arrêter sur la piste (en dehors des stands) pour parler aux autres = aide **extérieure**.

8.2 Protêts / Frais de protêt

Toutes réclamations et/ou protêts (en respectant les frais) doivent être déposés par écrit et signés auprès du directeur de course, qui les remettra au commissaire sportif Swiss Moto. Ceci

doit être fait au plus tard 30 minutes après la publication des résultats. La réclamation sera traitée par le Jury.

Formes de réclamation : Art. 2.1+2.2 + 2.5 CD / 7.3.9 FIM

Caution	réclamation ordinaire	CHF 300.-
Caution supplémentaire	pour démontage d'une moto	CHF 800.--
Caution supplémentaire	pour analyse du carburant	CHF 1'500.-

Relations bancaires de Swiss Moto ; IBAN : CH96 0900 0000 1200 3456 0, BIC : POFICHBE

En cas de protêt nécessitant l'ouverture du moteur, celui-ci sera plombé par le CT, confisqué après la dernière manche puis amené chez un mécanicien pour contrôle. Le contrôle sera indemnisé en fonction du temps de travail effectué, mais au **minimum** CHF 800.00. Les frais de transport seront facturés séparément au prix coûtant.

Si le moteur est conforme aux règlements, tous les frais seront à la charge du dépositaire du protêt. Si le moteur n'est pas conforme aux règlements, tous les frais seront à la charge du pilote incriminé. Un protêt ne peut être déposé auprès du Jury que par le licencié directement concerné / CDA 2,2, let. a) + FIM 01.5.33.

Contre une décision de fait suivante prise par un officiel (Directeur de course, Juge de départ, Chronométrateur), aucun protêt ne sera accepté :

- Inobservation du drapeau jaune ou médical.
- Drapeau rouge / **Interruption de la séance de roulage.**
- Drapeau noir.
- Raccourcissement du circuit.

Après avoir utilisé tous les moyens de droit et sans réponse de la part des instances de recours, celles-ci (CR Swiss Moto ou FIM Europe) doivent rétrocéder au pilote concerné la caution et les frais de procédure. Date butoir : un an ou 12 mois à dater du pli recommandé lié au recours.

Les amendes et frais de protêt doivent être versés par le commissaire sportif de la Swiss Moto.

9 PISTE

9.1 Inspection/ homologation

Le contrôle du parcours est effectué par la personne compétente avant chaque manifestation.

Une piste inspectée est considérée homologuée par la Swiss Moto. Le rapport d'homologation/inspection doit être affiché au parc des coureurs.

Chaque piste est soumise à une homologation triennale. Une inspection du tracé doit toutefois avoir lieu chaque année. Si toutefois l'emplacement du circuit changeait ou des modifications importantes avaient lieu, cela impliquerait une nouvelle homologation. Une inspection du circuit a lieu avant chaque manifestation. Les frais d'homologation/inspection sont à la charge de l'organisateur.

Sauf cas exceptionnel (sécurité, force majeure).

9.2 Longueur et largeur de la piste

Longueur minimale : Internationale/Nationale 1,5 km. Le Jury peut exceptionnellement accepter des pistes minimums de 1,3 km. Longueur minimale pour les piste Juniors 85 et Kids 50/65 : 1,2 km. Le Jury peut exceptionnellement accepter une piste d'au moins 1,0 km. Le Jury peut accepter une piste différente en cas de force majeure.

Largeur minimale : le point le plus étroit ne doit pas être inférieur à 5 m pour le solo et à 6 m pour le side-car. Une largeur minimale de 8m est recommandée. Pour les épreuves Juniors 85 ou Kids 65/50, la piste doit avoir une largeur minimale de 4 m. La longueur de la ligne droite de départ : au moins 60m (conseillé), maximum 125m. Il ne doit y avoir aucun saut sur cette ligne.

Tous les obstacles sur la piste doivent avoir un dégagement minimal de 3 m.

9.3 Informations générales sur la piste

Une piste de motocross dispose de toutes les installations requises à l'organisation d'une manifestation motocross. Le tracé peut être composé d'éléments permanents ou temporaires.

Selon les circonstances, le Jury peut décider des modifications du parcours avant le départ d'une manche.

Les pistes de motocross doivent être fabriquées avec des matériaux naturels (sable, terre, etc). **Le tracé du parcours doit être conçu de manière à ce que la sécurité des pilotes soit la priorité.** Les passages en eau profonde et les rochers sont interdits. L'utilisation de surfaces en béton ou pavées sur la piste est interdite.

9.4 Zone de sécurité

En corrélation avec les autorisations cantonales et communales.

Il devrait y avoir une zone de sécurité neutre de chaque côté de l'ensemble du parcours. La largeur de la zone neutre peut varier, mais elle ne doit en aucun cas être inférieure à environ un mètre. La zone neutre doit être séparée des zones réservées aux spectateurs par des grilles, des clôtures ou des cordes. En cas de parcours parallèles d'une distance inférieure à 6 mètres environ, cette zone doit être délimitée en son centre (barrières, cordes, bottes de paille, monticules de terre ou autres). Les zones neutres qui ne jouxtent pas les zones réservées aux spectateurs peuvent, si nécessaire, être délimitées par des monticules de terre, des bottes de paille, des banderoles publicitaires ou autres.

Marquage du parcours (voie de circulation)

Le marquage du parcours définit le côté du parcours qui sera emprunté par le coureur. Le marquage du parcours peut être constitué de plastique (marqueur de parcours), de bottes de paille, de monticules de terre/bancs de terre, etc.

Les balises de parcours peuvent être reliées par des rubans facilement cassables ; dans la mesure du possible, les cordes ne devraient pas être utilisées dans cette zone.

9.5 Vitesse moyenne

La vitesse moyenne maximale est de 65km/h.

9.6 Sauts

Une attention toute particulière doit être apportée à l'angle à l'approche des sauts.

Le tracé des sauts sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu (toutes les classes). On peut apporter une "touche finale" aux sauts avec l'aide d'un coureur présent.

9.7 "Rolling Waves", Whoops

Les washbords et les whoops sont interdits. Les rolling waves sont autorisées. La première vague max. 100cm de haut à partir de la deuxième vague max. 80cm de haut. Les distances doivent être comprises entre 8 et 12 m.

9.8 Ligne de départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ ne **doit** pas être supérieure à 125 m (distance entre la grille de départ et le commencement du premier virage). Une longueur minimale de 60 m est recommandée pour les nouveaux circuits. Il ne doit pas y avoir de saut dans cette ligne droite.

La largeur de la fin de la ligne droite de départ / entrée dans le virage de départ doit coïncider à la moitié de la grille de départ (grille de départ 30m - entrée dans le virage de départ minimum 15m de largeur).

9.9 Départ

La grille de départ doit être d'une largeur minimale de 30 m. Entre la grille de départ et la poutre obligatoire derrière la grille de départ, minimum 3 m de distance. Distance entre la poutre derrière la grille jusqu'au balisage, distance minimale de 5 m. La ligne droite de départ minimum 60 m, max 125 m.

Minimum 3m de distance de sécurité dans le virage du départ.

9.10 Box

Une zone doit être prévue, au bord de la piste, pour les réparations et le panneautage pendant les courses.

Cette zone doit être clairement visible par les pilotes et si possible à un endroit propice pour une vue d'ensemble du circuit. L'entrée ainsi que la sortie doit être signalée par des panneaux. Cette zone de réparation / signalisation ne fait pas partie de la piste. Dès lors, l'aide extérieure est autorisée.

Les pilotes doivent rouler de manière décente dans les box.

Dans la zone de réparations, la présence de personnes non autorisées, **en particulier enfants, chiens, etc n'est pas tolérée. Il est interdit de fumer dans les stands et sur l'ensemble du site de la course.**

9.11 Parc fermé / Mesure du bruit

L'emplacement de la mesure du bruit (parc fermé) doit se trouver sur le retour du circuit vers le parc des coureurs. La distance entre l'appareil de mesure et un obstacle fixe est de minimum 10 m.

Le bruit en arrière-plan ne doit pas dépasser 100 dB.

L'accès à la place de mesure n'est autorisé que pour les pilotes, mécaniciens et officiels Swiss Moto.

9.12 Poste de secours

Les postes de secours principaux doivent être situés en dehors de la piste.

Les postes de secours doivent être placés de telle sorte que, dans la mesure du possible, toutes les parties de la piste puissent être atteintes en même temps.

9.13 Emplacements des commissaires de piste

Les emplacements des commissaires de piste doivent être indiqués par des numéros bien lisibles à grande distance et mentionnés avec leur numéro sur le plan du circuit. Les plans

correspondants doivent être transmis à la Direction de course et les premiers secours avant le premier entraînement.

10 RÈGLEMENT MÉDICAL

10.1 Personnel médical sur place

Médecin de course

Pour chaque course du Championnat suisses Swiss Moto Inter, au moins un médecin "médecin de course" doit être présent, qui remplit les conditions suivantes :

- Expérience avérée en médecine d'urgence et/ou de soin dans des manifestations sportives motorisées, idéalement médecin d'urgence **SSMUS**.
- Connaissance du système de santé suisse et du domaine des secours.
- Souhaitable : diplôme de médecin suisse ou diplôme de médecin étranger reconnu par le MEBEKO.
- Une assurance RC propre ou le service de secours est obligatoire.
- **Les services** de secours est responsable que le médecin de course dispose des qualifications correspondantes.

10.2 Equipement

Les services de secours doivent être en mesure d'attendre et de soigner les pilotes blessés. En fonction de la topographie du circuit, l'équipement médical minimal doit être complété. Les ressources humaines et techniques doivent être disponibles pour la prise en charge simultanée d'au moins deux pilotes blessés. Le service de secours compétent mentionne dans le formulaire d'inscription quel équipement est nécessaire pour la manifestation concernée. En fonction de la topographie, il est également recommandé d'utiliser des postes médicaux "**avancé**" et/ou véhicules d'urgence de type A (par exemple Quad).

L'équipement minimal obligatoire est le suivant :

- 1 médecin de course selon le point 10.1.1.
- 1 **ambulancier**.
- 2 **aides** de transport **ou** sauveteurs / assistants de **niveau 3 au moins**.
- Une tente / container / station avec l'équipement nécessaire qui est aussi disponible dans une ambulance. Ces installations doivent pouvoir être fermées de tous côtés et offrir une protection contre toutes les conditions météorologiques et disposer d'un raccordement **électrique** et en eau. Il est recommandé **de disposer** d'au moins un véhicule B2 disponible sur place selon **les normes** EN1789.
- Idéalement 2 véhicules d'urgence **de** type B2 ou un véhicule **de type** B2 et un poste de traitement équivalent à un véhicule B2.

L'équipement minimal susmentionné doit être présent à tout moment sur place et les dispositions cantonales doivent être respectées.

L'infrastructure et le matériel nécessaires doivent être disponibles pour un soutien élargi à tous les cas d'urgence médicale et de blessures.

L'infrastructure médicale et sanitaire (ambulance ou poste de secours) est placée sous la responsabilité de la personne apte à effectuer le sauvetage (dispositif opérationnel) et du médecin (dispositif médical).

Dans la mesure du possible, la traversée du parcours doit être évitée pour évacuer un blessé.

Le responsable du **service de secours** signe le formulaire d'inscription et confirme au Jury que l'équipement **y figurant** est adapté aux risques et circonstances de la manifestation et **qu'il couvre une bonne prise en charges des pilotes.**

10.3 Communication, Interruption de la course

Le responsable du service des secours agit en tant que personne de contact pour l'organisateur et est responsable du contact par radio avec le Directeur de course. Le médecin sur place est responsable des soins médicaux de la manifestation.

La traversée du parcours par des moyens de secours ne peut se faire qu'en accord avec le Directeur de course / Commissaire sportif. Toute traversée du parcours par le personnel médical doit être limitée au minimum. La décision d'une éventuelle interruption de la course est prise exclusivement par le Directeur de course et/ou le Commissaire sportif.

10.4 Information préliminaire sur la manifestation

Avant la manifestation, le service de secours informe la centrale d'appel d'urgence cantonale locale ainsi que l'hôpital le plus proche pour les soins de traumatologie de la course à venir. Le formulaire d'inscription, disponible sur le site Internet (www.swissmoto.org) et rempli par le médecin / chef d'intervention compétent, doit être envoyé au Secrétariat général de Swiss Moto (adresse e-mail : sport@swissmoto.org) au plus tard 21 jours avant la manifestation.

10.5 Rapport d'accident

Pour chaque course, le service de secours devra, selon le formulaire officiel "rapport d'accident" établir une liste complète des accidents. Le médecin est responsable pour l'établissement. Le rapport d'accident doit être remis au Commissaire sportif lors de la séance du Jury. Le rapport sera traité en tout temps de manière confidentielle.

10.6 Contrôle médical

Le Directeur de course, le Commissaire sportif ou le Médecin de course peuvent à tout instant exiger le contrôle médical d'un pilote.

Retrait de l'autorisation de départ

Le Directeur de course, le Commissaire sportif ou le Médecin de course peuvent retirer l'autorisation de départ d'un pilote si la santé du pilote ou celle d'autres pilotes est mise en danger ou s'il refuse le contrôle médical demandé.

10.7 Certificat médical après accident

Dans des cas justifiés, après un accident, un certificat médical peut être demandé pour la prochaine course. La décision **peut** être prise uniquement par le médecin responsable sur place. Les pilotes concernés seront informés au plus tard jusqu'au mardi après la course. Le formulaire correspondant, rempli par le médecin traitant, peut être téléchargé du site internet www.swissmoto.org. Il doit être signé avant la prochaine course, envoyé au Secrétariat général de Swiss Moto ou être remis au Commissaire sportif sur place. Sans la confirmation du médecin, le pilote ne pourra pas prendre le départ de la prochaine course.

11 INSTALLATION

11.1 Chronométrage

Depuis la saison 2019, tous les pilotes titulaires d'une licence doivent disposer d'un transpondeur personnel. Il sera facturé avec la licence puis envoyé au pilote dès réception du

paiement. Les nouveaux transpondeurs ne nécessitent aucun entretien, sont livrés avec un support, bénéficient d'une garantie de deux ans et la durée de vie de la batterie est de 3 ans. La pile peut facilement être remplacée par le titulaire du transpondeur.

Tous les autres pilotes (titulaires d'une licence journalière, catégories club, pilotes d'autres organisations (**participants d'une Coupe Swiss moto**, se référer au règlement **complémentaire**) doivent louer un transpondeur au tarif forfaitaire de CHF 20.- par week-end. Les transpondeurs loués sont livrés complets, y compris le support et seront d'une couleur différente de celle des transpondeurs personnels. Les transpondeurs loués seront envoyés par courrier recommandé et le montant de la location sera collecté par l'organisateur au même moment. Une fois les deuxièmes manches terminées, l'organisateur récupère les transpondeurs loués.

Les pilotes qui ne rendent pas leur transpondeur de location sont priés de le renvoyer immédiatement à Stephan Vetter, Swiss Moto Timing, Rötistrasse 645, 4716 Welschenrohr. Les transpondeurs perdus seront facturés au pilote concerné à hauteur de CHF 80.-.

Les pilotes qui ne sont pas titulaires d'une licence Swiss Moto peuvent également obtenir un transpondeur personnel aux mêmes conditions.

Infrastructure à mettre à disposition

A) Local de chronométrage :

La remorque Swiss Moto sera mise gratuitement à disposition des organisateurs. L'alimentation électrique doit être assurée par l'organisateur.

B) Installation pour l'affichage des résultats dans le box :

Une construction contre les intempéries doit être à disposition pour l'affichage des résultats.

- Caisse en bois dim. env. 70 x 70 x 70 cm, avec protection contre la pluie sur le devant et un trou de 7cm sur l'arrière pour le passage des câbles.
- Alimentation 220 V / 10 A / 50Hz (doit être garantie en tout temps, éventuellement avec un groupe électrogène de secours).

C) Installation pour l'affichage des résultats du speaker :

- Emplacement adéquat et sûr, à une hauteur de 1,5 m.
- Le moniteur doit être protégé de la pluie.
- Alimentation 220 V / 10 A / 50Hz.

D) Alimentation électrique : chronométrage et box :

- Sur demande préalable de l'organisateur, la Commission de chronométrage de Swiss Moto peut mettre à disposition l'alimentation électrique nécessaire.
- Dans ce cas de figure il incombe à l'organisateur d'indemniser la Swiss Moto à raison de CHF 300. (sur facture).

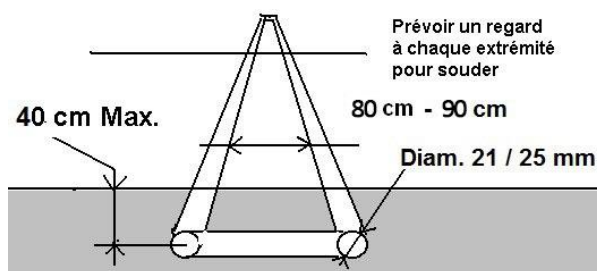
Avantages pour l'organisateur

- Etablissement de la liste **définitive** des participants dès le passage du dernier coureur au contrôle administratif
- Liste de départ par groupe.
- Prégrille pour les courses.
- Résultat des courses imprimées dès la fin de la course.
- Résultats des essais imprimés dès la fin des essais.
- Résultats permanents lors des essais chronométrés par affichage aux BOX et pour le speaker lors du passage de chaque coureur.

- Résultats permanents des courses par affichage pour le speaker dès le passage de chaque coureur.

Au minimum 2 personnes doivent être désignées par l'organisateur pour la distribution et la reprise des transpondeurs de location.

2 tubes de plastique 21mm ou 25mm de diam. a) max. 40cm sous le sol, b) distance des tubes 80cm - 90cm (parallèles). Ne pas monter sur une table de saut (la machine doit avoir un contact au sol).



11.2 Bureau de Presse pour des courses Inter

- Salle de presse avec des tables et des chaises et **branchement électrique**.
- Certaines copies des résultats devraient se trouver dans la salle de presse.

11.3 Bureau de course

- Salle avec table et chaises, branchement électrique
- Photocopieuse.

11.4 Affichage des résultats

- Au moins 1 tableau d'affichages pour les informations (horaire, règlements, résultats, protêts) placé à un emplacement bien visible.
- 1 personne (club) qui affiche les résultats/informations.

11.5 Inscriptions

- Une salle ou tente avec lumière.
- Tables + bancs en suffisance.
- 1 Commissaire contrôle administratif (club) + 2 aides caisse (club).

11.6 Prégrille

- Doit pouvoir accueillir 45 pilotes (au moins 140 m²).
- Les emplacements doivent être numérotés jusqu'à 45.
- La prégrille doit être entièrement clôturée et **située** proche du départ.
- L'entrée et la sortie de la prégrille doivent pouvoir être fermées.
- Une horloge (fonctionnant par radio) doit être placée à l'entrée de la prégrille et doit être visible
- Presse-papiers + matériel pour écrire.

11.7 Départ

- Grille de départ selon les normes FIM est obligatoire pour chaque course.
- 30 m hauteur au moins 500mm jusqu'à 520mm, largeur au moins 30m.
- Début du virage de départ doit être d'au moins la moitié de la largeur de la grille de départ.

- La grille de départ doit tomber par elle-même.
- 3 m derrière la grille de départ, **une poutre en bois** doit être installé (empêche de rouler vers l'arrière de la machine). De la poutre derrière la grille jusqu'au balisage, au moins 5m de distance.
- Afin de garantir la sécurité durant le déroulement de la manifestation, les organisateurs doivent se tenir aux prescriptions de la FIM : largeur de la ligne de départ = nombre de partants : chaque machine solo doit disposer d'un mètre, chaque Side-car de 2 mètres. Si le nombre admis en première ligne est dépassé, le reste sera placé en deuxième ligne.

11.8 Parc des coureurs

- Chef du parc pilotes.
- Maintenir l'ordre.
- Prévoir des voies d'évacuation.
- En cas de mauvais temps, avoir des tracteurs à disposition.
- Surfaces délimitées pour l'équipe (communication du nombre de m² par l'équipe à Swiss Moto).

11.9 Installation sanitaire

- Installations sanitaires suffisantes, tant dans le paddock que pour le public.
- Un **WC** doit être fournie à la prégrille.
- Pour les événements majeurs, des installations sanitaires devraient être accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Dans la mesure du possible, l'eau courante doit être accessible au maximum d'endroits.

11.10 Système sonorisation

- Un système de sonorisation pour la course à proximité du public.
- Un endroit approprié pour le speaker. Idéalement avec une tour ou une nacelle.
- **Un système de haut-parleurs séparé pour le paddock devrait être disponible dans la mesure du possible.**

11.11 Contrôle technique/ parc fermé

- Près de la sortie de la piste.
- Au moins d'une surface de 15 m x 10 m (optimale 15mx20m).
- Clôturé avec corde ou grilles (de préférence).

11.12 Hélicoptère

- Un hélicoptère doit être préparé et supervisé par les services de secours.

11.13 Contrôle anti-dopage

- WC séparés.
- Pièce avec table et chaises.

11.14 Place de lavage avec 10 appareils haute-pression (idéalement)

- Place de lavage définie **avec au moins 10 arrivées d'eau pour nettoyeurs haute pression.**
- **S'il n'y a absolument aucune possibilité pour une telle installation, cela doit être clairement défini dans le règlement particulier.**

ATTENTION Si moins de 10 raccords d'eau sont disponibles, les pilotes sont autorisés à laver dans le parc des coureurs.

11.15 Extincteurs

- 3 extincteurs (**Zone** de départ / prégrille, arrivée/ box, dans ou à proximité du paddock).
- **Un couloir d'intervention (passage libre) doit être gardé pour l'intervention des services de secours dans le parc des coureurs.**

12 REGLEMENT ORGANISATEUR

Les événements se déroulent conformément au Code sportif international de la FIM / FIM EUROPE, à ses annexes et lignes directrices et les règlements particuliers (RP) de l'organisateur.

12.1 Inscription de la manifestation

Inscription de la manifestation : **30 septembre / selon données du Secrétariat général Swiss Moto.**

12.2 Correspondance

Chaque année, les manifestations se voient attribuer un numéro de manifestation. Chaque organisateur est tenu de l'indiquer dans leurs correspondances.

12.3 Séance des organisateurs

Présence obligatoire à la séance des organisateurs. Chaque organisateur doit prévoir une date de remplacement. Le(s) participant(s) a (ont) le pouvoir de décision quant aux catégories et dates souhaitées. Directeur de course et/ou Président du CO.

12.4 Changement du programme

Le programme des courses déterminé en début de saison, **ne peut être modifié sans l'accord de la commission MX Swiss Moto.** Une publication préalable de la modification est indispensable.

Informez la Commission MX Swiss Moto de toute modification apportée au règlement particulier. **La commission prendra position sur les modifications.**

12.5 Assurance responsabilité civile

En vertu des articles 72 de la LCR et l'alinéa 3 de l'Ordonnance sur l'assurance OAV chaque organisateur a l'obligation de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 5'000'000.- A défaut, le Commissaire sportif est habilité à interdire la manifestation.



Assurance pour les officiels

Les accidents qui pourraient se produire pour un officiel doivent être couverts par l'assurance de l'organisateur.

12.6 Affiches, programme, publicité

Sur tous documents officiels, affiches, programmes, etc, le logo Swiss Moto MX doit être présent.

Chaque couverture des livrets de programme doit porter le logo Swiss Moto (ajouter le logo FIM pour les manifestations internationales et GP).

Le modèle d'affiche peut être obtenu auprès du Secrétariat générales Swiss Moto.

L'indication de la localité / du club des pilotes dans le programme est obligatoires.

12.7 Publicité Swiss Moto

Les organisateurs sont tenus de soutenir Swiss Moto par la publicité.

Bannière et matériel promotionnel de Swiss Moto (dans la remorque Swiss Moto ou chez un membre de la Commission MX Swiss Moto), et des banderoles doivent être placées à des emplacements stratégiques. Le matériel est fourni par Swiss Moto.

Il est recommandé aux organisateurs de réserver dans le programme officiel une page pour la publicité et la campagne de recrutement de membres pour Swiss Moto et de publier les avantages de Swiss Moto.

12.8 Bureau de course

Le bureau de course devrait toujours être occupé durant la journée de la course.

Ceci est également le point de contact pour la presse, s'il n'y a pas un bureau de presse séparé.

12.9 Règlement particulier (RP)

Le modèle de règlement particulier est à disposition sur le site internet www.swissmoto.org et doit être téléchargé par l'organisateur. Les RP doivent être faits en allemand et en français. La proposition de ces règlements doit être envoyée au Secrétariat général Swiss Moto au moins **6 semaines** avant l'événement et transmis au Directeur de course (format Word, pas de PDF !). Cette proposition sera vérifiée, corrigée et signée par le Commissaire sportif de l'événement. Le RP corrigé faisant foi doit être passé en format digital et partagé sur le site WEB par le Secrétariat général de Swiss Moto.

12.10 Horaire/ Catégories

L'organisateur s'efforce de prendre autant de catégories Swiss Moto que possible dans le programme.

Dans les championnats parallèles, toutes les courses des catégories Swiss Moto devraient avoir lieu le dimanche et le Championnat AFM- MXRS- Angora de préférence le samedi.

Les courses du Championnat suisse Swiss Moto ont la priorité dans l'horaire. Les manches des catégories Inter devraient, dans la mesure du possible, débiter directement après la pause de midi.

Inscription (horaire)

L'inscription doit être terminée au plus tard 15 min. avant les premiers essais libres.

Pause (horaire)

Les pauses doivent être définies comme telles dans le programme.

La pause de midi devrait toujours être d'au moins 50 mn.

Intervalle (horaire)

Un intervalle d'au moins **15 minutes** doit être respecté entre l'heure d'arrivée du vainqueur d'une manche et le départ de la course suivante. Les écarts plus courts doivent être discutés et acceptés par le Commissaire sportif et Directeur de course. Exemple : **13h00-13h20** 20 mn + 2t = 5 mn + 10 mn jusqu'au prochain départ -> **13h35**. Avant et entre les manches d'une catégorie, une pause d'au moins 60mn doit avoir lieu. Entre les essais, 30mn. Une pause d'au moins 60min. doit être respectée avant et entre **les manches de course d'une catégorie**. Entre les entraînements, au moins 30min.

Fin (horaire)

- Le samedi, la manifestation (courses) devrait être terminée au plus tard à 19h00.
- Le dimanche, la manifestation (courses) devrait être terminée au plus tard à 18.h30.
- Les Kids 50/&5 + Juniors 85 ne doivent pas être programmés en dernier.

Tour de reconnaissance (horaire)

Un tour de reconnaissance est obligatoire (exception voir art. 5.4). Le tour de reconnaissance doit porter sur le circuit dans son intégralité. Après le tour de reconnaissance, en général, retour normal en prégrille.

12.11 Aide

Chaque organisateur doit avoir **une licence de Directeur de course Swiss Moto**.

L'organisateur doit également fournir les personnes suivantes pour aider le DC, CS et CT :

- **1 Commissaire contrôle administratif (CCA)**
- **1 commissaire contrôle technique (CCT)**
- **2 aides annexes**

Les Commissaires (sauf le Contrôle administratif) doivent être en possession d'une licence Swiss Moto valable (3 ans). Tous les aides et officiels doivent être à la disposition du Jury jusqu'à 30min au moins après la dernière manche.

12.12 Presse / Photographe

L'organisateur fait signer à tous les photographes-presse une déclaration de renonciation (Swiss Moto) qui le libère de toute responsabilité. Seuls les photographes accrédités par Swiss Moto sont autorisés sur le site de la course.

12.13 Speaker

L'organisateur doit avoir un speaker parlant au moins 2 langues nationales. Le speaker devra avoir accès à un moniteur de chronométrage, cependant pas nécessairement celui de la zone de chronométrage officielle.

12.14 Résultats

Une personne doit être nommée responsable de l'affichage des résultats et être chargée d'en faire des copies pour la presse.

12.15 Inspection de la piste

Le contrôle doit être effectué au plus tard le jeudi soir précédant la manifestation. L'Organisateur veille à ce que le Directeur de course et éventuellement un ou plusieurs représentants des pilotes soient présents.

Pour le contrôle du parcours, l'organisateur doit disposer de deux plans de piste actuels d'une taille minimale de A4, dans lesquels doivent figurer toutes les positions existantes des commissaires de piste.

Les organisateurs peuvent contacter les personnes compétentes avant la manifestation, elles les aideront volontiers. Les personnes suivantes sont responsables de l'homologation des parcours : Suisse orientale + centrale : Roger Seewer, Suisse romande : David Huguet.

12.16 Box

L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. A cet effet, l'organisateur doit mettre une personne à disposition.

L'entrée et la sortie des box doivent être signalés pour les pilotes et sécurisées par un Commissaire de piste.

12.17 Officiels

Envoyer la carte de parking, le laissez-passer, etc. à tous les officiels avant la manifestation.

12.18 Subsistance

L'organisateur doit fournir une distribution de nourriture séparée pour les bénévoles annexes, de sorte que tous les bénévoles puissent être servis **dans les plus brefs délais**.

12.19 Séances du Jury

Participants : cf. art.7

Salle séparée, avec table, chaises et photocopieur.

1^{ère} séance : La veille de l'événement ou avant la première séance d'essais, si jugé nécessaire.

2^{ème} séance : Jour 1 après la fermeture de la piste.

3^{ème} séance : Jour 2 après la fermeture de la piste.

Des séances complémentaires seront convoquées par le Président du Jury, si nécessaire.

12.20 Repos

Afin qu'une absolue tranquillité dans le parc des coureurs soit assurée entre 24h00 et 06h00, l'usage de génératrice est interdit. Lors de festivités, la musique doit être réduite au minimum près du parc des coureurs, dès 24h00.

12.21 Fin de la manifestation

L'organisateur doit terminer la manifestation aussi tôt que possible et remettre les résultats au plus vite au Secrétariat général Swiss Moto.

12.22 Décompte des billets

Le décompte des billets doit être expédié par le l'organisateur au Secrétariat général de Swiss Moto, ceci dans les 30 jours après la manifestation.

13 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant à une manifestation est personnellement responsable de la récupération des déchets, respectivement des matériaux de récupération qui s'accumulent chez lui (par exemple huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, carton, etc).

Si l'organisateur met en place des containers de récupération, ceux-ci **doivent absolument être utilisé**, le cas échéant en observant strictement le tri prévu.

Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser sur le sol de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser traîner des matériaux de récupération.

Si l'organisateur prévoit une récupération séparée, il est strictement interdit de mélanger les déchets (par exemple huile de vidange avec des produits de nettoyage chimique, de l'huile d'amortisseurs ou du liquide de refroidissement).

Dans le parc des coureurs un tapis absorbant et imperméable est obligatoire sous la moto.

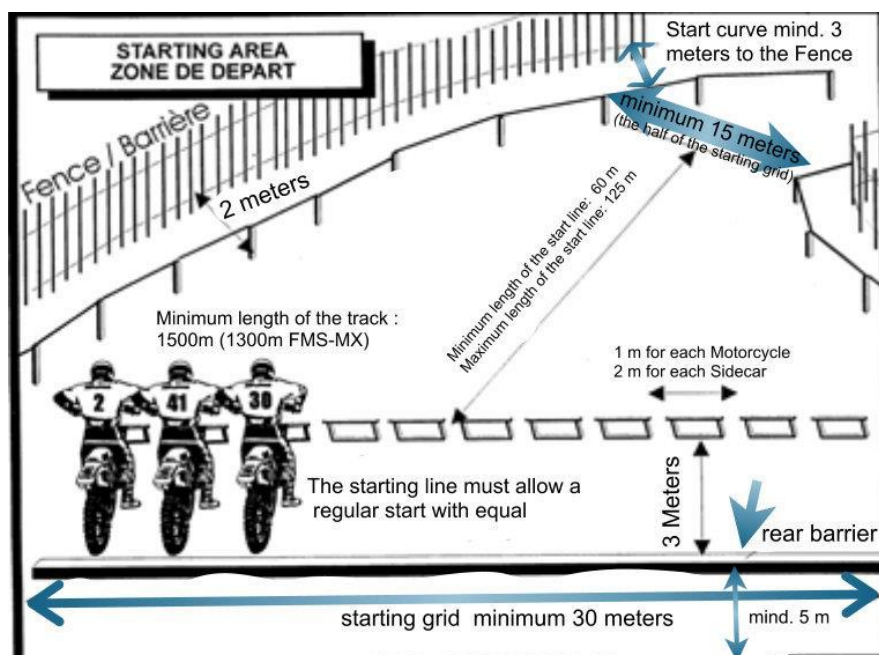
En cas d'infraction, le participant (également responsable de ses accompagnants) est sanctionné par le Commissaires sportifs Swiss Moto/SAM d'une amende (pécuniaire, exclusion ou perte de points, voire suspension). De plus, l'organisateur a le droit de le tenir pour responsable de tous les coûts inhérents.

Les tapis absorbants, permettant d'éviter des dommages environnementaux doivent être repris par les participants au plus tard après la clôture de la manifestation ou doivent être correctement débarrassés selon les directives de l'organisateur.

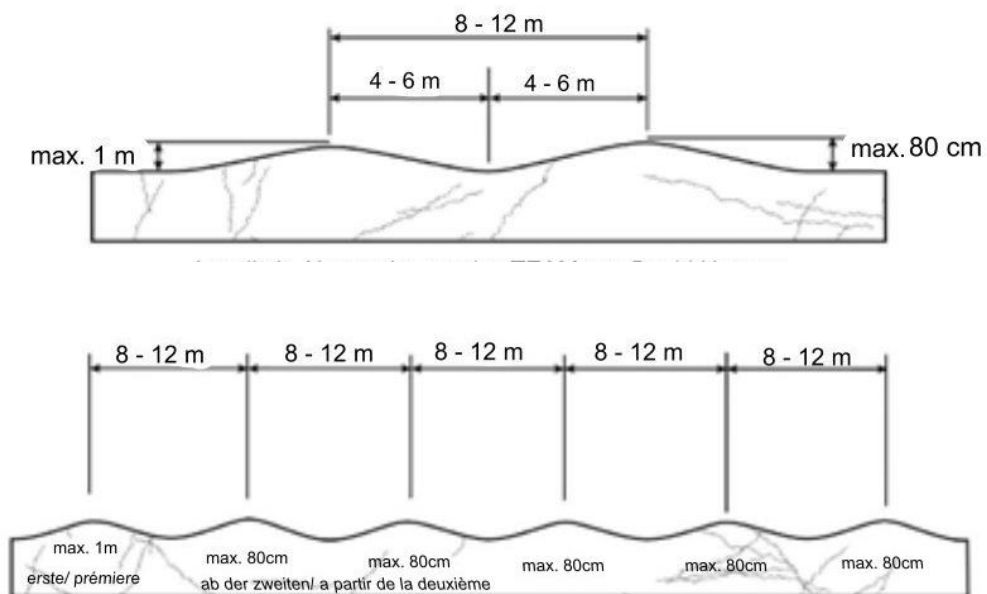
Lors du lavage des motos, uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables doivent être utilisés.

14 DIAGRAMME / LOGOS

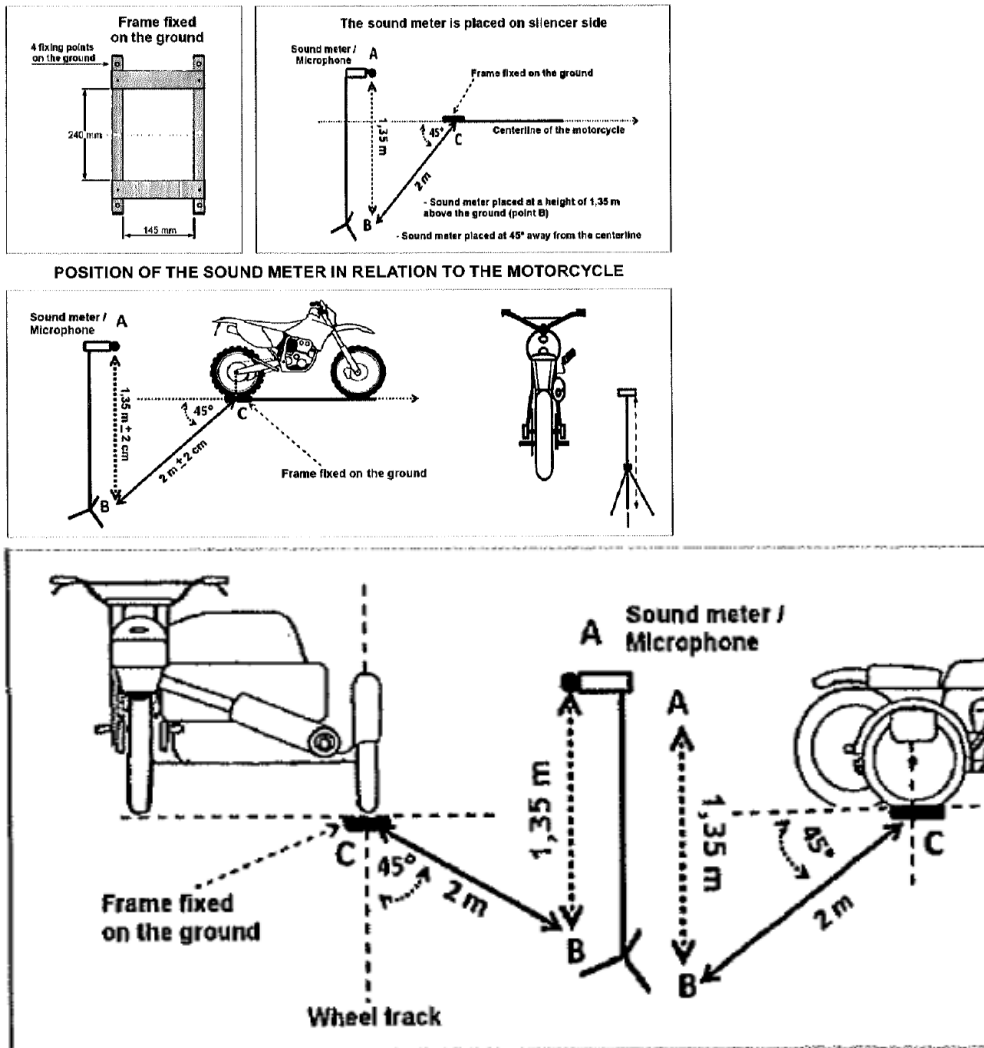
Départ



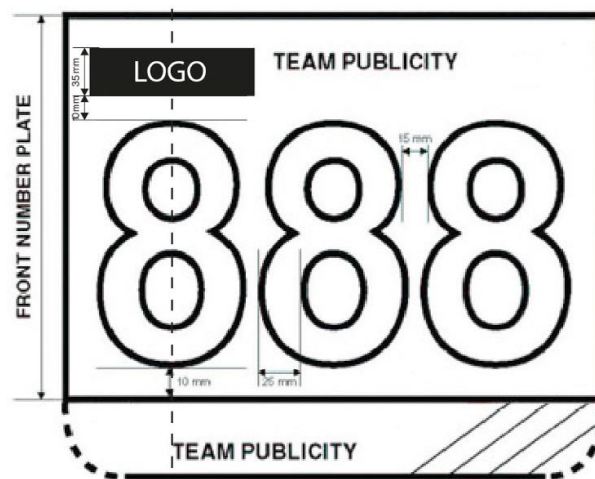
Waves/Rowling Waves



Messure du bruit



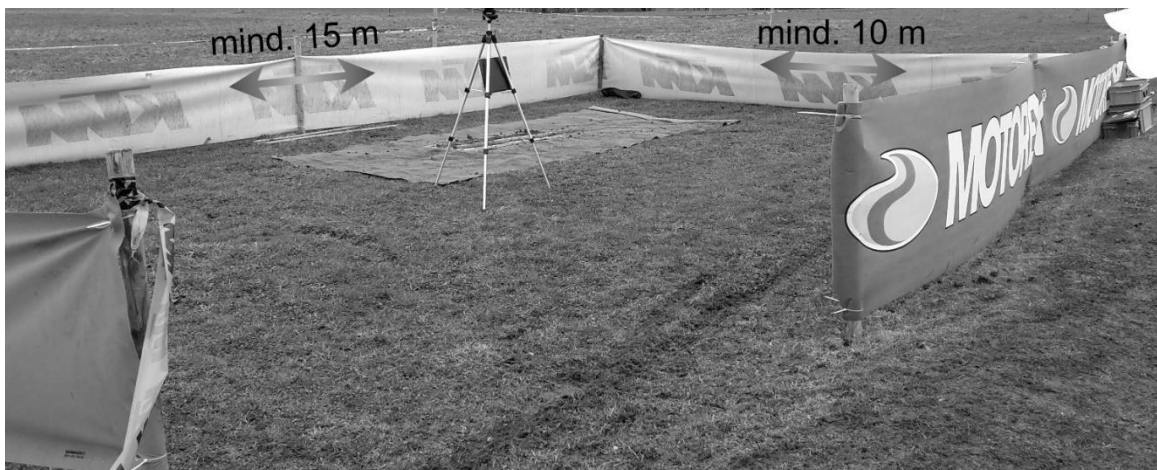
Nombre de depart



Plan infrastructure (exemple) :



Parc fermé / Emplacement pour les contrôles après les manches



La commission se réserve le droit d'adapter le règlement à tout moment. Les pilotes en seront informés par les canaux habituels.


 Patrizio FURLATO
 Président MX Kommission


 Eugen HAAG
 Commissaire technique